

Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des
Médias et des Droits des femmes du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019–2020

11 FÉVRIER 2020

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 11 FÉVRIER 2020 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (article 82 du règlement)	5
1.1	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Impact du blocage des aides à la promotion de l'emploi sur les domaines de compétences de la ministre»	5
1.2	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Régulation des propos haineux sur internet»	6
1.3	Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Diffusion du sport féminin: état d'avancement»	9
1.4	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Saisie du parquet dans le dossier des rémunérations excessives de l'administrateur général de la RTBF»	9
1.5	Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plainte des travailleurs de la RTBF contre l'administrateur général»	9
1.6	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi des discussions avec le pouvoir fédéral sur la vente des licences de radiofréquences»	11
1.7	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Droits réclamés par la RTBF en cas de diffusion d'événements sportifs sur écran géant»	13
1.8	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Taxe GAFA»	14
1.9	Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Instauration d'une taxation efficace des GAFAN pour soutenir le pluralisme médiatique en Fédération Wallonie-Bruxelles»	15
1.10	Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Financement du Fonds pour le journalisme»	16
1.11	Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi de la concertation du milieu associatif – Assemblée participative Alter Égales»	17
1.12	Question de Mme Gwenaëlle Grovonius à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Sexisme»	19
1.13	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Parité dans le secteur de la culture en général et du cinéma en particulier»	20
1.14	Question de M. Dimitri Legasse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Appel à projet JUMP!»	22
1.15	Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Centre de prêt de Naninne»	23

1.16	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Accueil extrascolaire».....	24
1.17	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Dépression post-partum»	25
1.18	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Accessibilité renforcée des milieux d'accueil»	26
1.19	Question de M. Mourad Sahli à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bébés parqués».....	27
1.20	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Éveil culturel des enfants en structures d'accueil»	28
1.21	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rapport d'évaluation de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) sur l'éveil culturel»	28
1.22	Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Maisons de naissance»	29
1.23	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Recommandation du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) sur la fermeture de 17 maternités»	30
1.24	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Transition entre l'accueil de la petite enfance et l'enseignement maternel»	32
1.25	Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Développement des arts de la marionnette, du théâtre d'objet et des arts associés en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	33
1.26	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bilan du Palace près de deux ans après sa réouverture»	34
1.27	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Alphabétisation des adultes en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	35
1.28	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Préservation des langues régionales endogènes»	36
1.29	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Application des recommandations des instances d'avis»	38
1.30	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plateforme de coordination de prêt interbibliothèques Samarcande»	39
1.31	Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Lecture publique, Samarcande et prêts d'œuvres audiovisuelles».....	39

- 1.32 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Organisation des rencontres du théâtre jeune public à Huy» 41
- 1.33 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Souffrance des travailleurs dans le secteur culturel» 42

2 Ordre des travaux

44

VERSION PROVISoire

Présidence de Mme Valérie Delporte, présidente.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 14h20.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Impact du blocage des aides à la promotion de l’emploi sur les domaines de compétences de la ministre»

M. Benoît Dispa (cdH). – Je voudrais vous interroger, Madame la Ministre, sur les aides à la promotion de l’emploi (APE) et le blocage décidé à leur encontre par le gouvernement wallon. Les missions assumées par les associations et les institutions sont essentielles pour les francophones. Elles sont le fait, sur le terrain et jour après jour, de bénévoles et de professionnels pour lesquels ces emplois aidés constituent à la fois un soutien et une reconnaissance de leur travail. Cette politique régionale wallonne a des répercussions à plusieurs niveaux de pouvoir, en particulier celui de notre Fédération et dans certaines de vos compétences, comme la Culture, l’Enfance et les Médias.

Même s’il ne s’agit pas d’une nouveauté, la Déclaration de politique régionale (DPR) wallonne prévoit, comme lors des précédentes législatures, de réformer les aides à l’emploi. La ministre wallonne de l’Emploi Christie Morreale se donne deux ans pour réaliser cette réforme. Entre-temps, hormis quelques exceptions, toutes les demandes d’APE liées à de nouveaux projets ou à des extensions de projets seront bloquées par l’administration dès leur introduction. Cette décision du gouvernement wallon dépasse très largement le domaine de l’emploi, puisqu’il a un impact sur l’ensemble des politiques auquel ce dispositif indispensable apporte, depuis son entrée en vigueur, un véritable soutien structurel.

Sans l’appui des tels postes APE, nombre de projets indispensables pour répondre à des besoins sociétaux prioritaires ne pourraient être menés. Tant dans la mise en œuvre de cette réforme que dans ses répercussions concrètes, les questions restent entières pour les associations et institutions dont vous avez la charge. La ministre Morreale promet certes que les moyens actuels seront maintenus et que les APE temporaires seront recon-

duites au moins pour deux ans. La plupart des politiques communautaires reposent toutefois, plus ou moins largement, sur un réseau associatif qui a besoin des aides à l’emploi et ces besoins évoluent, de surcroît, au fil du temps.

La question est de savoir si le choix posé par le gouvernement wallon est de nature à compromettre les ambitions affichées dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) et s’il est compatible avec le caractère évolutif des besoins de la société.

Dans le cadre de nos discussions budgétaires, nous avons été nombreux à souligner l’importance des secteurs dont vous êtes chargée, Madame la Ministre, ainsi que les besoins constants en personnel accompagnant les tout-petits, dans les milieux d’accueil, les enfants, dans les structures dédiées aux activités extrascolaires ou dans les associations culturelles. Les engagements de la DPC impliquent potentiellement un accroissement des moyens humains et une intervention accrue du monde associatif. Cela va de l’épanouissement de l’enfant dans tous ses milieux de vie à la valorisation des missions du secteur de l’éducation permanente, notamment dans le cadre de la participation citoyenne, en passant par le renforcement de la pratique artistique et culturelle et par celui des télévisions locales, déjà en grande difficulté financière.

Dans la mesure où les associations ne disposent généralement pas d’un «bas de laine» qui leur permettrait de compenser sur fonds propres les diminutions de subvention, elles risquent de devoir diminuer leurs activités ou trouver des compensations auprès des bénéficiaires de leurs activités. Dans bien des cas, cette situation pourrait s’avérer problématique.

À combien s’élève actuellement le nombre d’emplois et de structures, ainsi que le soutien financier des APE? De quelle façon êtes-vous associée aux discussions sur la réforme APE et sur ses implications pour les différents secteurs dont vous avez la responsabilité? Quelle est votre position sur la proposition de transformer les APE en subventions classiques octroyées par les ministres de tutelle? Étant donné les ambitions de la DPC et les besoins en jeu, estimez-vous que vos politiques doivent constituer un objectif prioritaire et doivent pouvoir prétendre à l’octroi de nouvelles APE dans les deux prochaines années? Sans cette aide supplémentaire, vous semble-t-il possible de satisfaire les ambitions affichées par votre gouvernement? Des mécanismes de compensation sont-ils envisageables?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, le sujet que vous soulevez est particulièrement important dans tous les secteurs dont je suis chargée. L’incertitude planant sur les APE est assez inconfortable pour

les organisations qui en bénéficient. Pour l'ensemble de mes compétences ministérielles, près de 4 000 équivalents temps plein (ETP) sont concernés. Un cadastre par institution est disponible sur le site internet du Service public Wallonie (SPW).

Concernant les détails et les budgets globaux de chacun des secteurs, je ne peux que vous renvoyer à la ministre régionale Christie Morreale. Concernant les modalités de la réforme, les négociations formelles entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles n'ont pas encore débuté. Il me paraît donc prématuré de me prononcer sur des scénarios qui n'ont pas été complètement instruits. Je peux toutefois vous préciser les quatre principes qui guideront mon analyse.

Tout d'abord, la réforme devra absolument stabiliser les emplois déjà pourvus. Ensuite, je tiens à ce que soient prévues, dès la mise en œuvre de la réforme, des possibilités d'extension des aides, pour soutenir les structures en croissance et les projets nouveaux. En outre, il faudra profiter de la réforme pour adapter les conditions d'accès aux APE, en fonction des spécificités de chacun des secteurs sur le plan des horaires de travail ou du type de profil recherché. Enfin, je serai particulièrement vigilante sur la transparence qui devra entourer les futures répartitions des aides à l'emploi. Nos associations et nos institutions effectuant un travail aussi considérable qu'important sur le terrain, il est essentiel que le financement public de ces emplois réponde à des critères clairs et objectifs.

Les aides à l'emploi constituent un soutien essentiel aux organisations concernées. Toutefois, je considère que nos politiques ne peuvent pas uniquement dépendre des aides régionales. D'autres chantiers de stabilisation des emplois sont et seront menés parallèlement aux discussions liées à la réforme des APE. J'en veux pour preuve la réforme des milieux d'accueil, qui engage des moyens considérables de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'améliorer le système d'accueil de la petite enfance. Cette réforme, sans recourir à des aides à l'emploi, assurera la pérennité des milieux d'accueil et donc des emplois qui y sont liés, prévoit de généraliser le statut des salariés pour les accueillantes conventionnées par exemple, et créera des emplois à la marge, notamment là où les co-accueils conventionnés pourront être transformés en crèches de 14 places.

Autre exemple, dans le domaine de la culture, le gouvernement a prévu de définir une obligation minimale de maintien et de création d'emplois artistiques dans les aides publiques et les subventions. Il s'agit d'un des chantiers que je compte entamer avec enthousiasme d'ici au renouvellement des contrats-programmes. Ces exemples ne constituent pas un mécanisme de compensation, mais ils démontrent qu'il existe d'autres moyens que les APE pour satisfaire les ambitions affichées par le gouvernement.

M. Benoît Dispa (cdH). – D'emblée, je souscris entièrement aux principes que vous avez énoncés concernant les objectifs de la réforme: la stabilité, les possibilités d'extension, les spécificités d'accès et le principe de transparence, à supposer que la réforme respecte ces principes, ce que l'on peut espérer. Mon inquiétude porte sur la période intermédiaire. Certes, comme vous l'indiquez, vous disposez d'autres leviers. Vous avez parlé de la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC) et des contrats-programmes dans le secteur culturel. Objectivement, il s'agit de leviers très modestes par rapport à la force de frappe que représentent les aides à la promotion de l'emploi (APE). Vous l'avez dit, cela représente 4 000 équivalents temps plein (ETP) dans vos seuls secteurs. Il s'agit d'un mécanisme d'aide important qui ne pourra pas être compensé par les leviers que vous avez évoqués.

Le carcan budgétaire, on le sait, est un véritable corset qui donne peu de latitude. Mon inquiétude est qu'étant limité sur le plan budgétaire et dans l'incapacité d'agir par le biais des aides à l'emploi, l'ensemble du secteur se retrouve en difficulté pendant deux ans. J'ai à l'esprit quelques exemples d'institutions qui attendent de déployer leur projet d'aide à l'emploi, qui devra être renvoyé aux calendes grecques. Je reviendrai vers vous avec des questions spécifiques. Je pense par exemple au Centre d'art vocal et de musique ancienne (CAV&MA) de Namur, mais d'autres structures de ce type sont concernées. Je reviendrai donc sur le dossier.

1.2 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Régulation des propos haineux sur internet»

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, à la suite du récent naufrage en mer du Nord d'une embarcation transportant quatorze migrants, une vague de propos haineux a déferlé sur les réseaux sociaux. Une fois encore, une fois de plus jusqu'à la nausée! C'est chaque fois le même constat inquiétant, désolant, rageur. Les auteurs peuvent se défouler presque impunément sur la toile, ils ne sont que rarement inquiétés. Certes, il y a bien l'une ou l'autre exception et tant mieux. Ainsi, récemment, l'auteur d'insultes à l'égard d'une ancienne députée d'origine turque a été lourdement condamné par la justice et je m'en réjouis.

Je ne souhaite pas vous interroger sur l'aspect judiciaire qui n'est pas de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela ne signifie pas que nous soyons désarmés face à ce phénomène. Durant la précédente législature, j'ai interpellé, à de nombreuses reprises, votre prédé-

cesseur pour l'inciter à s'attaquer réellement à cette problématique. Malheureusement, au-delà de l'indignation, les actes n'ont pas suivi. Je vous sais particulièrement préoccupée par cette flambée de haine et de violences verbales sur les forums de discussions et les réseaux sociaux. Nous ne pouvons plus rester inactifs. Le *statu quo* n'est plus une option.

Comme vous le savez, la Commission européenne avait envisagé d'adopter un règlement ou une directive sur cette question, mais les grands opérateurs, Facebook et Twitter entre autres, l'avaient finalement convaincu de ne pas le faire et de les laisser se doter, pour tenter d'endiguer le phénomène, d'un code de bonne conduite. Estimez-vous que son adoption dès 2016 a donné des résultats satisfaisants? Faut-il se contenter aujourd'hui de cette autorégulation ou faut-il aller plus loin? En Fédération Wallonie-Bruxelles, la plupart des éditeurs de presse ont créé des outils de modération destinés à filtrer les commentaires problématiques postés à la suite de leurs articles sur leur site internet ou sur les comptes qu'ils ont créés sur les réseaux sociaux. Un programme de la société Netino, très utilisé, permet de bloquer les messages contenant certains mots-clés figurant dans une liste noire définie par l'éditeur.

Il y a aussi une solution plus radicale qui semble hélas être utilisée de plus en plus. Ainsi, par exemple, sur les sites internet de la RTBF, du «*Vif l'Express*» et bien d'autres, il n'est plus possible de commenter un article. Pourriez-vous faire le point sur les différentes initiatives prises et surtout sur leur efficacité?

Depuis que je vous ai adressé cette question, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a publié une note d'orientation sur le sujet, décrivant le contexte général du nouvel écosystème numérique. Il analyse les mesures appliquées ici et ailleurs en Europe et propose des actions concrètes. Le CSA appelle la Fédération Wallonie-Bruxelles à adopter rapidement un nouveau décret afin d'imposer certaines obligations aux plateformes de partage de contenus en ligne. Selon notre organe de régulation, et je le rejoins entièrement, le cadre juridique européen actuel et les mesures d'autorégulation mises en place par les grands acteurs du web ne permettent pas de lutter efficacement contre les contenus illicites.

Vous aurez sans doute comme moi pris connaissance de cette note d'une bonne quarantaine de pages. Comment accueillez-vous ces propositions? Je rappelle que l'une d'entre elles est de faire du CSA et des éditeurs des coacteurs de la régulation, où le CSA aurait un rôle pivot. Êtes-vous prête à passer à l'action? Certains de nos voisins comme la France et l'Allemagne ont pris des initiatives législatives plaçant les opérateurs comme Facebook ou Twitter face à leurs responsabilités avec, à la clé, de fortes amendes s'ils ne retirent pas rapidement les contenus haineux. Faut-il leur emboîter le pas? Êtes-vous satisfaite

des options prises au niveau européen, notamment pour le périmètre de la régulation de la directive des services de médias audiovisuels (SMA)? Quels sont les choix qui vous semblent les plus judicieux pour lutter contre ces propos nauséabonds?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, la recrudescence des discours haineux sur la toile est intolérable. La diffusion massive de discours de haine, souvent sous couvert d'anonymat, il faut bien le dire, risque en outre de conduire à une dangereuse banalisation de ces propos dans l'espace public. C'est un enjeu dont nous devons évidemment plus que jamais nous saisir! Par discours haineux, nous entendons toutes les formes d'expression qui visent à propager, inciter, promouvoir ou justifier la haine raciale, la xénophobie, l'antisémitisme ou encore les différentes formes de haine à l'encontre des minorités ou des personnes issues de l'immigration. Il est important de le rappeler.

Il s'agit dès lors de réfléchir aux différents moyens d'actions possibles afin d'endiguer le phénomène et de protéger les publics, notamment les jeunes publics. Vous l'avez dit, Monsieur le Député, le CSA s'est attelé à l'exercice et a publié une note d'orientation sur la lutte contre certaines formes de contenus illicites sur internet. Cette note est bien parvenue à mon cabinet et a retenu l'attention de mon équipe. Elle nous semble intéressante et nous y travaillons. Cependant, vous en conviendrez, prendre des initiatives suite à cette note toute récente est prématuré.

Le code de bonne conduite, élaboré par la Commission européenne et signé par Twitter, Facebook, Microsoft et YouTube, n'est évidemment pas jugé suffisant. Ce cadre européen non contraignant ainsi que les mesures d'autorégulation prises par les grands acteurs du web ne permettent effectivement pas de lutter assez efficacement contre le phénomène. D'une part, force est de constater que, chaque jour, il est possible pour des individus mal intentionnés de transformer certaines pages de réseaux sociaux en exutoire de haine. D'autre part, les mesures d'autorégulation instaurées par les réseaux sociaux amènent parfois ces derniers à supprimer, voire censurer, des contenus qui ne sont pas problématiques. Je peux rappeler à titre d'exemple l'affaire relative au tableau «*L'Origine du monde*» de Gustave Courbet.

Vous m'interrogez ensuite sur les choix possibles pour lutter contre ce phénomène. J'aborderai ce qui relève des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je pense d'abord qu'il est nécessaire de mieux éduquer les citoyens aux médias. Je n'ai pas dit les jeunes, mais les citoyens. Renforcer l'éducation aux médias dans les écoles et auprès d'une série de publics permet-

trait de faire diminuer les propos haineux sur les réseaux sociaux, mais également de travailler sur d'autres enjeux, tels que le harcèlement en ligne ou la désinformation.

Il faut faire passer le message que dire à une jeune fille de quinze ans qu'elle est nulle, se réjouir d'un naufrage de migrants en mer du Nord ou tenir des propos racistes n'est pas normal et ne restera pas impuni. Cela fait partie de l'éducation au média et doit prendre sa place dans notre paysage d'éducation formelle et informelle. Je participais d'ailleurs hier avec Mme Glatigny et Mme Désir à une rencontre du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM). Nous avons travaillé à cette transversalité essentielle aujourd'hui en matière d'éducation aux médias.

Au niveau européen, la directive SMA comprend certaines avancées. Elle dispose que les États membres doivent prendre des mesures appropriées pour s'assurer que les services de médias audiovisuels ne diffusent pas de discours de haine. Il en va de même pour les plateformes de partage de vidéos. Cela ne concerne pas les réseaux sociaux au sens large, mais uniquement ceux qui diffusent à titre principal des vidéos. Cela ne concerne également que l'audiovisuel et pas les contenus écrits, notamment les forums ou les *posts*. Or c'est là que nous retrouvons le plus souvent ce type de discours.

Pour en revenir aux médias du paysage francophone belge, comme je l'ai déjà expliqué, les éditeurs de presse écrite passent par un double système pour contrôler leur site de presse. Soit leurs journalistes ou *community managers* modèrent eux-mêmes, soit les médias font appel à une société externe. Cette sous-traitance est assurée depuis quelques années déjà par la société française Netino. En janvier 2020, elle s'occupe en Fédération Wallonie-Bruxelles de 7 sites web et de 187 pages Facebook différents.

Sur une moyenne quotidienne de 31 000 commentaires traités par jour, plus de 11 000 sur la RTBF et plus de 19 000 sur ceux des membres de LaPresse.be, Netino en a rejetés 2 520 quotidiennement. Au total, 78 125 commentaires injurieux, racistes, diffamatoires, appelant au meurtre, etc., ont été supprimés en janvier 2020. Des commentaires et des discours haineux passent cependant toujours à travers les mailles du filet. Il reste donc un travail important à mener et j'y serai très attentive.

Je vous ai expliqué les activités d'éducation aux médias. Des recommandations, notamment du CSA, doivent encore être étudiées. Cependant, je pense que, de manière plus large, nous devons nous attaquer à la racine des discours haineux en renforçant le lien social avec des outils tels que les arts ou la culture. Je suis convaincue que la culture est un levier essentiel qui permet de renforcer la cohésion sociale. Travailler la cohésion sociale permet d'aller à la rencontre de l'autre et de dimi-

nuer en partie les discours haineux. Cela ne permet toutefois pas de tous les éliminer, car nous savons que des phénomènes, appelés trolls, qui désignent des personnes payées pour tenir des discours haineux et engranger une série de peurs, persistent sur les réseaux sociaux.

Je vous rejoins entièrement sur le fait qu'il y a un travail important à accomplir. N'oublions jamais de nous poser la question de savoir à qui profite le crime derrière ces discours haineux. Nous devons travailler sur les divers aspects de cette problématique qui n'est que le sommet de l'iceberg.

M. Olivier Maroy (MR). – Je sais que je suis impatient, mais voilà six ans que je suis député et j'interpelle depuis lors les ministres successifs chargées de cette compétence. J'entends chaque fois le même discours. Certes, Madame la Ministre, vous avez totalement raison de le préconiser, il faut s'attaquer à la racine du discours haineux. Ce travail de longue haleine doit être mené comme un travail sur la cohésion sociale. Le rôle de la culture et une meilleure éducation des citoyens aux médias me semblent en relever également. Il faudra renforcer le CSEM en posant des choix politiques clairs tout en lui permettant de mener cette action. Je me réjouis qu'un trio de trois ministres avance dans cette direction.

Au-delà de ce travail, vous allez devoir vous positionner rapidement, j'attends cette attitude de votre part et je scruterai chacun de vos pas dans cette direction. Un véritable problème existe néanmoins. Je félicite le CSA d'y avoir réfléchi longuement, j'ai d'ailleurs parcouru les 45 pages de ses propositions. Des pays comme l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Irlande avancent. Le débat n'y est pas plus simple. En France, par exemple, les propositions du président Macron sont controversées, car devons-nous confier aux plateformes Facebook, Twitter et d'autres une sorte de rôle de juge? C'est délicat. Nous n'allons certes pas écrire un décret sur un coin de toile cirée, mais nous devons avancer dans cette matière, ce qui ne nécessite pas forcément de l'argent, mais du courage politique pour dire «*fuck* à la haine».

Nous ne pouvons en effet plus continuer à nous contenter de nous baser sur la seule autorégulation, même si celle-ci joue partiellement son rôle avec environ 78 000 propos haineux supprimés par mois. Il en reste, pourtant, et beaucoup. À cet égard, il suffit de considérer les propos tenus sur les réseaux sociaux lorsque ces malheureux migrants se sont récemment noyés en mer du Nord.

Dans une société démocratique comme la nôtre, nous ne pouvons plus accepter de tels propos. Si une partie du chemin est accompli avec ces outils de modération, nous devons aller cependant bien plus loin, notamment en obligeant les éditeurs de contenus à investir en moyens humains et

plus seulement en programmes. Pour conclure, le CSA fait un appel du pied au législateur et je vous propose d'agir ensemble.

1.3 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Diffusion du sport féminin: état d'avancement»

Mme Jacqueline Galant (MR). – À la fin du mois de janvier, la secrétaire d'État française chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, a plaidé pour que 50 % des retransmissions sportives concernent le sport féminin. Mme Schiappa a indiqué le sport féminin ne représentait que 7 % des retransmissions en 2012, contre 20 % en 2016. La trajectoire de progression est donc encourageante.

Madame la Ministre, êtes-vous en mesure de me communiquer le pourcentage de retransmissions sportives, en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui concernent le sport féminin? Quel est ce pourcentage pour les différents médias de la RTBF? Quelles initiatives sont-elles prises afin de promouvoir une plus large diffusion du sport féminin?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Comme je l'ai rappelé à l'occasion de la journée internationale du sport féminin, le 24 janvier dernier, 60 % des jeunes filles en Fédération Wallonie-Bruxelles ne font pas de sport. L'une des raisons de ce désintérêt pourrait être le manque de modèles de sportives auxquelles les jeunes filles peuvent s'identifier. Face à ce constat, ma collègue la ministre Glatigny et moi-même jugeons certains objectifs prioritaires. Premièrement, il convient de lutter contre les stéréotypes de genre: trop de sports sont encore considérés comme étant réservés aux garçons ou aux filles. Deuxièmement, il est nécessaire d'agir pour une plus grande parité dans les instances sportives dirigeantes. En 2017, des chiffres indiquaient que seuls 18,5 % des places dans les conseils d'administration des fédérations sportives du pays étaient occupées par des femmes. Troisièmement, il faut renforcer la pratique du sport chez les filles: le pourcentage d'entre elles ne pratiquant pas de sport est beaucoup trop élevé. Quatrièmement, il est indispensable de renforcer la présence du sport féminin dans les médias pour donner envie aux jeunes filles de faire du sport et d'occuper des places dirigeantes dans les fédérations sportives.

À ce propos, l'article 34 du cinquième contrat de gestion de la RTBF lui impose de diffuser et de proposer à la demande des programmes d'informations sportives et des retransmissions

d'événements sportifs, en s'intéressant notamment aux disciplines pratiquées par des femmes. Les chiffres transmis par la RTBF indiquent qu'au troisième trimestre de l'année 2019, 10 retransmissions sportives en direct sur 49, soit 20 %, étaient consacrées au sport féminin sur La Une ou La Deux. Ce pourcentage n'est pas suffisant, mais il démontre une prise de conscience de la part de la chaîne publique. En outre, le site internet de la RTBF compte désormais une nouvelle page intitulée «Sportives» et dédiée exclusivement aux femmes dans le sport. Par ailleurs, la RTBF participera à un groupe de réflexion sur le sport féminin rassemblant l'ensemble des télévisions publiques européennes. Enfin, une émission spéciale sur le sport féminin sera diffusée le 8 mars 2020.

J'espère que ces initiatives augmenteront l'intérêt des médias pour le sport féminin. Il est essentiel que les jeunes filles voient des sportives en action. Accroître la place des femmes dans le sport revient à accroître leur place dans la société. Nos jeunes filles sont les femmes de demain: donnons-leur l'occasion de jouir des bienfaits d'une pratique sportive régulière à l'instar des hommes.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Je salue votre collaboration avec la ministre Glatigny dans le domaine du sport féminin. Par ailleurs, il serait judicieux de s'inspirer des objectifs de la France et de tendre vers un taux de 50 % de retransmissions télévisées consacrées au sport féminin. L'équipe nationale belge féminine de basket vient de se qualifier pour les Jeux olympiques. Vous parlez de modèles à suivre: en voilà un! Plus le sport féminin sera diffusé sur nos antennes, plus les femmes auront envie de pratiquer un sport. Je vous encourage à poursuivre vos efforts dans cette direction. Je suivrai également les travaux du groupe de réflexion auquel participe la RTBF aux côtés des télévisions publiques européennes.

1.4 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Saisie du parquet dans le dossier des rémunérations excessives de l'administrateur général de la RTBF»

1.5 Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plainte des travailleurs de la RTBF contre l'administrateur général»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, lors de la dernière réunion de notre commission, vous nous avez livré votre lecture des rapports établis par la cellule d’audit interne et les commissaires de gouvernement au sujet des sur-rémunérations perçues par l’administrateur général de la RTBF. D’après vous, ces rapports ne font pas apparaître d’intention délibérée ou de responsabilité individuelle, bien qu’une responsabilité fonctionnelle puisse être soulignée. Vous avez alors conclu que le gouvernement considérerait que la procédure de renouvellement du mandat de l’administrateur général sortant n’était pas entravée par cette situation. Le gouvernement a voulu tourner définitivement la page en recourant au remboursement du trop-perçu, au plafonnement de la rémunération et à la reconduction du mandat.

Le chapitre n’est toutefois pas clos, puisque quatre fonctionnaires de la RTBF ont transmis, par l’intermédiaire d’un avocat, un dossier au parquet. Il contiendrait des documents, j’utilise à dessein le conditionnel, qui démontreraient une intention délibérée et une responsabilité individuelle dans le chef de l’administrateur général. Dans la presse, leur avocat indique que ce dossier expose une réalité bien différente de celle présentée lors de la réalisation des rapports.

Madame la Ministre, quelle est votre analyse de la situation? Avez-vous reçu les éléments figurant dans les pièces transmises au parquet? Des informations vous sont-elles parvenues qui pourraient mettre en doute les conclusions des rapports précédents ou, en tout cas, les compléter? Des éléments nouveaux, susceptibles de démontrer une responsabilité individuelle de l’administrateur général, ont-ils été portés à votre connaissance? Quelle attitude le gouvernement adopte-t-il par rapport à la reconduction du mandat? Vous avez décidé de renouveler le mandat et, dans un communiqué, vous avez fait état d’une volonté de vigilance par rapport aux conséquences des éventuelles poursuites judiciaires sur l’exercice du mandat de l’administrateur général. Comment concevez-vous ce devoir de vigilance? Une sorte de menace plane en permanence... De quelle manière comptez-vous gérer cette situation inconfortable? Comme à chacune de mes interventions dans ce dossier, j’insiste sur le fait que la compétence professionnelle de l’intéressé n’est pas en cause. La situation doit toutefois être clarifiée.

M. Jori Dupont (PTB). – Suite, et pas fin, de ce dossier qui connaît un nouveau rebondissement chaque semaine. Ce mardi 4 février, nous avons appris que plusieurs travailleurs de la RTBF ont déposé plainte contre l’administrateur général de la RTBF. Dans un épais dossier, ils accusent ce dernier, ainsi que le responsable financier, de tromperie, de tentative de vol, de détournement d’actifs, de faux et d’escroquerie. Vous avez parlé d’incident clos, manifestement il n’en est rien. Dans la presse, j’ai pu lire, notamment, que l’administrateur général a commis des malversa-

tions concernant son salaire et que la ministre de tutelle considère qu’il faut reconduire monsieur Philippot pour une raison qui échappe à tout le monde.

Le dossier qui a été remis au parquet semble, en outre, comporter des éléments différents de ceux figurant dans le rapport d’audit. Lors de la dernière réunion de notre commission, j’ai déjà signalé que ces rapports ne faisaient pas mention d’un seul des éléments ayant dénoncé le scandale, notamment le système d’information de gestion des ressources humaines (SIRH).

Madame la Ministre, vous avez accordé votre confiance à l’administrateur général jeudi dernier. Nous avons également appris qu’une organisation syndicale a déposé un préavis de grève, ce qui témoigne d’un profond malaise par rapport à la sécurité d’emploi, l’externalisation de certains services, la transparence des rémunérations des responsables, etc. Pour couronner le tout, nous apprenons également que l’administrateur général porte plainte pour calomnie, en riposte à l’accusation des travailleurs.

Madame la Ministre, pourquoi le parquet a-t-il reçu des éléments autres que ceux figurant dans les rapports d’audit? Ceux-ci seraient-ils incomplets? Quelles initiatives prendrez-vous pour répondre à l’inquiétude de ces travailleurs, dénoncée notamment par ce préavis de grève? Quelles réponses concrètes apporterez-vous?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Comme vous, Messieurs les Députés, j’ai appris par la presse qu’un dossier a été transmis au parquet. Personne, si ce n’est ceux qui l’ont déposé et leur avocat, ne connaît le contenu de ce dossier. Celui-ci a été remis au parquet par des personnes travaillant à la RTBF et non «les travailleurs de la RTBF». Vous m’apprenez, Monsieur Dispa, qu’il s’agit de quatre fonctionnaires. Aucun nouvel élément ne nous a été transmis. Monsieur Dupont, dans l’article que vous citez, il est bien question d’un «dossier» et non d’une «plainte»; il y a là plus qu’une nuance. Je ne doute pas qu’il s’agisse d’une erreur de votre part. Si tel n’était pas le cas, cela nécessiterait d’augmenter les crédits pour l’éducation aux médias.

En ce qui concerne les rapports de contrôle transmis au Parlement, vous commettez une nouvelle erreur. Contrairement à ce que vous affirmez, Monsieur Dupont, certains de ces rapports font référence au service interne de la RTBF et concluent à des dysfonctionnements à plusieurs niveaux. Néanmoins, la demande du gouvernement portait sur la clarté concernant la rémunération des gestionnaires publics de la RTBF et le respect des obligations légales relatives à la transparence. Ces deux champs relèvent des compétences du gouvernement. Il ne nous appartient pas, comme vous le demandez, d’intervenir dans les

processus internes de la RTBF. Il s'agit d'une prérogative de son conseil d'administration, dans lequel siège votre parti.

Le gouvernement a invité à revoir la procédure relative à l'adoption et l'application des contrats d'emploi des gestionnaires publics ainsi que le processus interne d'élaboration et de vérification des rapports d'activités et à adopter une position par rapport aux règles internes de la RTBF.

Le mandat de l'administrateur général a été renouvelé par le gouvernement lors de sa réunion de jeudi dernier. Cette décision s'appuie sur plusieurs éléments que j'ai déjà évoqués lors de précédentes réunions de commission. La procédure a été lancée avant même la constitution du gouvernement. Cette procédure est définie dans le décret du 14 juillet 1997 portant statut de la Radio-Télévision belge de la Communauté française (RTBF) et non dans le décret du 9 janvier 2003 relatif à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes publics, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui dépendent de la Communauté française, dit décret «Transparence».

La décision a également été motivée par l'évaluation positive du collège d'experts et l'avis favorable du Collège d'autorisation et de contrôle (CAC) du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Je tiens à préciser que le renouvellement a été assorti de plusieurs demandes du gouvernement qui a pris d'importantes mesures relatives à la transparence, au plafonnement et à la clarification des salaires des gestionnaires publics de la RTBF.

Par ailleurs, le gouvernement a sollicité le nouveau conseil d'administration de la RTBF afin d'établir des objectifs stratégiques tenant compte des nouveaux défis du secteur de l'audiovisuel et des orientations définies pour le service public de l'audiovisuel dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). C'est inédit; cette étape n'existe normalement pas lors d'un renouvellement et la lettre de mission initiale est reproduite de mandat en mandat.

Il est encore trop tôt pour connaître l'incidence que le dépôt du dossier auprès du parquet aura sur le sort de M. Philippot à la tête de la RTBF. Le gouvernement entend se montrer prudent et responsable à cet égard. Nous restons vigilants quant aux conséquences des éventuelles poursuites judiciaires sur l'exercice du mandat de l'administrateur général.

Le décret portant statut de la RTBF prévoit d'ailleurs des balises à cet égard. Le gouvernement invite le conseil d'administration à porter son attention sur les mêmes questions, afin que cela ne porte pas atteinte aux activités de l'entreprise.

Nous devons retrouver une certaine sérénité et ne pas mêler des sujets qui n'ont rien à voir

avec la question du renouvellement. Cette sérénité est essentielle pour la poursuite de la transformation dans le respect des équipes et pour permettre à la RTBF de poursuivre ses missions de service public. Évitions de succomber aux *fake news* et aux théories du complot qui font le lit du populisme. Tenons-nous-en aux faits, la seule base pour élaborer des solutions qui tiennent la route.

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, vous proposez d'agir avec prudence et de manière responsable. Effectivement, le gouvernement a pris ses responsabilités en reconduisant l'administrateur général sortant. Vous aviez toutefois d'autres possibilités, comme élargir la procédure ou appeler à d'autres candidatures. Vous parlez de prendre note des nouveaux objectifs qui seront déterminés. Après quelques années, modifier la stratégie du dossier est assez normal.

Je partage votre sentiment concernant la prudence, à tous les niveaux. Nous devons nous garder de préjuger et ne pas donner crédit aveuglément à ce qui est annoncé dans la presse, sans pour autant balayer d'un revers de la main le signal d'un lanceur d'alerte. Nous devons rester prudents et laisser le soin au parquet de diligenter les procédures qu'il estime nécessaires. Le rétablissement de la sérénité en interne passera par celui de la vérité et de la transparence, pour repartir sur des bases plus saines.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, vous parlez de sérénité. Je suis d'accord avec vous: la RTBF en a bien besoin. Toutefois, les récents événements qui se sont produits à la RTBF, notamment le préavis de grève, prouvent qu'elle n'a pas été retrouvée. Nous devons entendre ce qui se passe là-bas. Quelles actions entreprendrez-vous pour restaurer un climat serein au sein de l'équipe des travailleurs? Vous n'avez pas répondu à ma question.

1.6 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi des discussions avec le pouvoir fédéral sur la vente des licences de radiofréquences»

M. Benoît Dispa (cdH). – Comme nous l'avons évoqué au mois de décembre à l'occasion des débats budgétaires, l'État fédéral et les entités fédérées ne parviennent pas à s'accorder sur une répartition du produit de la vente des radiofréquences qui doivent être mises aux enchères. Le 31 janvier, dans un communiqué de presse, l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) a annoncé son intention de prolonger les droits d'utilisation existants pour la 2G et la 3G, et ce, jusqu'à l'attribution de nouveaux droits d'utilisation, soit au-delà de

l'expiration des licences en 2021. Une consultation publique à ce sujet aurait été organisée et se serait clôturée le 29 janvier.

En ce qui concerne la 5G, l'IBPT propose d'octroyer des droits d'utilisation provisoires sur une partie de la bande de fréquences qui serait destinée à des applications industrielles. Le régulateur s'appuierait sur une disposition de la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques. Celle-ci prévoit la possibilité d'accorder de tels droits pour une partie du spectre des radiofréquences pour laquelle aucune procédure d'attribution n'est prévue. Dans ce cadre, l'IBPT invite les opérateurs intéressés à poser leur candidature avant le 28 février.

Madame la Ministre, la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle été informée des intentions de l'IBPT préalablement à ce communiqué? S'agit-il d'une proposition issue d'une concertation avec les entités fédérées? Avez-vous pris contact avec le ministre fédéral des Télécommunications à ce propos? Le cas échéant, quelle position avez-vous défendue? Quelles sont, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, les conséquences potentielles de la prorogation des droits existants pour la 2G et la 3G et l'octroi de droits provisoires pour la 5G? Les intérêts financiers de notre Fédération sont-ils menacés par les propositions de l'IBPT? Le gouvernement s'attèle-t-il à trouver un accord sur la répartition des ventes de fréquences entre le pouvoir fédéral et les entités fédérées? Les discussions ont-elles avancé ces dernières semaines? Le gouvernement a-t-il formulé des propositions dans cette perspective?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La mise aux enchères des fréquences de la 5G a été retardée en raison d'une divergence de points de vue entre le pouvoir fédéral et les Communautés. Cette mise aux enchères ne peut être octroyée sans l'adoption d'un arrêté royal contenant les dispositions définitives, lequel nécessite à son tour un accord au sein du Comité de concertation.

Dans l'intervalle, l'IBPT a publié un communiqué contenant des propositions visant la prolongation des licences pour la 2G et la 3G ainsi que l'octroi de droits d'utilisation provisoires pour la 5G. Selon les déclarations faites le 5 février par M. De Backer, ministre fédéral des Télécommunications, lors de la réunion à la Chambre des représentants de la commission de l'Économie, de la Protection des consommateurs et de l'Agenda numérique, cette initiative est partie d'une demande du gouvernement fédéral d'affaires courantes. La Fédération Wallonie-Bruxelles n'a donc pas été informée des intentions de l'IBPT avant la publication de ce communiqué. En d'autres termes, aucune concertation n'est à l'origine de ces propositions. J'ai cependant reçu hier une demande de l'IBPT visant à organiser une ren-

contre, ce que nous ferons évidemment dès que possible. Toutefois, rien n'indique que le sujet qui nous occupe aujourd'hui sera celui de cette future rencontre.

À ce stade, les propositions de l'IBPT doivent encore être traduites en projets de décisions. Malgré leur caractère provisoire, elles doivent aussi respecter la procédure de consultation mutuelle prévue aux articles 3 et 4 de l'accord de coopération du 17 novembre 2006. Cet accord prévoit notamment que tout projet de décision relatif aux réseaux de communications électroniques doit être transmis aux autorités de régulation, c'est-à-dire, dans le cas de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Dans le cadre de cette procédure, chacune des autorités de régulation pourra saisir la Conférence des régulateurs du secteur des communications électroniques (CRC). Dans la foulée, il sera alors possible, en fonction de l'évolution du dossier, de demander une saisine du comité interministériel des télécommunications et de la radiodiffusion et la télévision.

Concernant la 5G, une étude sur la part d'utilisation des médias dans les réseaux, demandée à l'IBPT par M. De Backer, est attendue pour la fin de ce mois. Celle-ci visera à la fois à clarifier le débat et à établir une position commune au sein des Communautés, de sorte que le processus de négociation puisse être relancé dans les meilleurs délais, tout en tenant compte de la situation actuelle du gouvernement fédéral.

En ce qui concerne les enjeux financiers, l'absence d'accord sur la clé de répartition des recettes liées à l'utilisation de ces réseaux est effectivement susceptible de nuire aux intérêts financiers de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, le fait que le gouvernement fédéral est en affaires courantes ne doit pas l'empêcher de respecter les engagements qu'il a pris lors de la réunion du Comité de concertation du 5 septembre 2018. Pour rappel, le gouvernement fédéral s'était alors engagé à verser aux Communautés, en 2019, les recettes générées par la vente des fréquences 4G, ce qui représente 29 millions d'euros pour la Communauté française. À ce jour, ce versement n'a toujours pas eu lieu. Comme toutes les Communautés sont dans la même situation, mes homologues et moi-même agissons de concert.

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, vous avez détaillé les procédures complexes qui doivent être suivies dans ce dossier. Or, force est de constater que le gouvernement fédéral, en marge de ces procédures, se permet de faire cavalier seul en prenant des initiatives susceptibles de porter préjudice à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces actions sont d'autant plus inacceptables qu'elles émanent d'un gouvernement d'affaires courantes.

Au-delà du respect des procédures, je vous invite à saisir le Comité de concertation, celui-ci

ayant déjà permis d'aboutir à une décision en 2018. Malheureusement, cette décision ne semble pas avoir été suivie d'effets. Le Comité de concertation doit reprendre son rôle pour, d'une part, revenir sur les engagements de 2018 et, d'autre part, clarifier les initiatives politiques prises par les uns et les autres. Il s'agit en effet d'un dossier important pour toutes les parties concernées.

1.7 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Droits réclamés par la RTBF en cas de diffusion d'événements sportifs sur écran géant»

M. Olivier Maroy (MR). – Le 13 juin 2018, notre Parlement a adopté à l'unanimité une proposition de résolution visant l'exonération des droits de diffusion dus à la RTBF pour la Coupe du monde 2018 de la FIFA (Fédération internationale de football association). Cette résolution demandait au gouvernement de faire en sorte, d'une part, que la RTBF exonère les collectivités locales et le secteur associatif du paiement des droits de diffusion pour la retransmission publique des matchs disputés par les Diables rouges dans le cadre de la Coupe du monde et, d'autre part, qu'elle permette l'organisation de plusieurs événements de retransmission soutenus par les autorités communales sur leur territoire.

Il y a quelques semaines, un article du journal «L'Écho» affirmait qu'au début du mois de janvier, la RTBF avait décidé de se tourner vers le tribunal de l'entreprise de Bruxelles pour intenter une action contre la commune de Farciennes, la ville de Couvin et le Cercle sportif de Juprelle afin de récupérer les montants qu'elle estime dus à la suite de la diffusion sur grand écran des matchs des Diables rouges à l'occasion de la Coupe du monde de football de 2018.

Je vous avoue que cette information m'a surpris dans la mesure où un communiqué de l'agence Belga, daté du 21 juin 2018, qui avait été largement commenté, indiquait ce qui suit: «Le Conseil d'administration de la RTBF a adopté jeudi à l'unanimité un programme de sponsoring d'événements d'intérêt général pour les communes qui supportent des coûts de diffusion sur écrans géants des matchs disputés par l'équipe de Belgique à la Coupe du monde de football. La RTBF propose également qu'une réflexion soit dès à présent entamée avec les communes afin d'examiner quel modèle peut être mis en place pour l'avenir. Le Conseil d'administration réagit ainsi à une résolution adoptée [...] par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. [...] Si elle confirme pour cette année sa politique actuelle [...], la radio-télévision publique suggère à présent de sponsoriser un ou plusieurs événements

locaux soutenus par les autorités communales, dans chaque commune qui a conclu un contrat de diffusion payante d'un ou plusieurs matchs des Diables rouges, à concurrence du montant des droits dont la commune se sera acquittée pour ces diffusions.

La RTBF prendra donc contact avec les 36 communes actuellement identifiées comme devant payer des droits de diffusion pour déterminer, en concertation, quels événements d'intérêt général [...] seraient judicieux à sponsoriser. Le montant du sponsoring équivaldra à l'apport communal net, c'est-à-dire déduction faite le cas échéant de la participation des privés, pour l'acquisition des droits de diffusion. Le conseil d'administration propose aussi de tenir dans les 6 mois à venir une réunion avec l'Union des villes et communes de Wallonie et l'Union de la ville et des communes de la Région de Bruxelles-Capitale, afin d'étudier d'éventuelles adaptations aux conditions générales pratiquées par la RTBF en perspective d'autres événements sportifs d'importance majeure.»

Madame la Ministre, dans quelques mois, l'enthousiasme de la Belgique entière va ressurgir et les Belges vont à nouveau se donner rendez-vous sur les places des villes et des villages, dans les clubs de football et les associations lors de l'Euro de football.

Pouvez-vous nous donner davantage d'informations sur le litige entre la RTBF, d'une part, et la commune de Farciennes, la ville de Couvin et le Cercle sportif de Juprelle, d'autre part? Une issue est-elle intervenue? D'autres litiges sont-ils toujours pendants?

De quelle manière s'est concrétisée la proposition de la RTBF de sponsoriser un ou plusieurs événements locaux soutenus par les autorités communales, dans chaque commune qui a conclu un contrat de diffusion payante? Quelle forme précise ce sponsoring a-t-il prise et à quel moment est-il intervenu? Toutes les communes concernées en ont-elles bénéficié?

Dans la foulée des réunions annoncées avec les communes ainsi qu'avec l'Union des villes et communes de Wallonie et l'Union de la ville et des communes de la Région de Bruxelles-Capitale, pouvez-vous m'indiquer si la RTBF a procédé à des adaptations de ses conditions générales en la matière? Le cas échéant, dans quel sens?

La RTBF a-t-elle déjà arrêté les conditions générales qu'elle appliquera en vue de l'Euro 2020 de football? Dans l'affirmative, quelles en sont les grandes lignes? Les communes, les associations et les clubs vont-ils à nouveau devoir payer un droit par spectateur assistant à la retransmission sur écran géant? De mémoire, ce droit s'élevait à 1,5 euro par personne.

Nous évoquions précédemment la cohésion sociale. La retransmission d'un match de phase finale d'Euro ou de Coupe du monde, en incitant les gens à sortir de chez eux et à partager quelque chose ensemble, crée du lien social. Il est de la mission de service public de la RTBF de participer aux initiatives de ce genre et non de les brider.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, la diffusion d'événements sportifs sur écran géant rassemble des personnes aux profils très variés. Je vous rejoins entièrement pour dire qu'ils sont importants et doivent être encouragés dans une dynamique de vivre ensemble et de fierté de notre pays, de nos sportifs et de nos sportives.

Lors de la Coupe du monde de 2018, les organisateurs d'événements désireux de retransmettre les matchs sur grand écran devaient conclure avec la RTBF, détentrice des droits de retransmission, une convention autorisant ces grands écrans et fixant les conditions, notamment financières, liées à cette autorisation. Environ 50 des 350 organisateurs qui avaient signé pareille convention n'ont pas honoré leur facture. Trois communes, Farciennes, Couvin et Juprelle, restaient donc engagées dans un litige judiciaire avec la RTBF. D'après mes informations, deux des trois litiges viennent d'être réglés, le troisième est en bonne voie de l'être.

Vous m'interrogez également sur le sponsoring d'événements locaux par la RTBF. Juste après la Coupe du monde, la RTBF a rencontré les unions wallonne et bruxelloise des villes et communes. Elle leur a proposé que les communes organisatrices qui avaient payé leurs droits de diffusion se voient attribuer des espaces publicitaires gratuits en radio, sur Vivacité. La RTBF m'indique qu'elle a pris des contacts avec l'ensemble des communes concernées. Toutefois, seul un quart d'entre elles environ a demandé à bénéficier de ce crédit d'espace promotionnel.

Vu l'échec de cette initiative, la RTBF a décidé, en accord avec les communes, de modifier certaines conditions, notamment pour la diffusion de l'Euro 2020. Parmi ces modifications, citons la possibilité d'organiser deux événements par commune, notamment pour des raisons de sécurité, mais aussi de prendre en compte des événements météorologiques de force majeure – orages, averses et fortes pluies – qui entraîneraient une baisse importante de la fréquentation par rapport à la capacité normale de l'événement.

La RTBF est par ailleurs sur le point de finaliser un accord avec l'UEFA (*Union of European Football Associations*, Union des associations européennes de football) pour les droits des grands écrans de la phase finale de l'Euro 2020. L'UEFA imposera désormais à tout organisateur d'événement sur grand écran le respect de nou-

velles *guidelines* notamment quant au choix des sponsors, aux priorités accordées aux sponsors officiels et à la tarification, etc.

Je terminerai en revenant à l'essentiel, à savoir que la tension ressentie en commun en attendant le goal libérateur, cette liesse partagée dans les victoires et ces bons moments passés en famille, entre amis, entre voisins ou habitants d'une même commune, doivent perdurer. Il est important de garantir ce lien social renoué et c'est en ce sens que les travaux sont menés.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je ne sais pas très bien sur quel pied danser. La formule de contrepartie qui avait été proposée par la RTBF n'a pas rencontré le succès attendu. Elle consistait en un paiement par les communes de 1,50 euro par téléspectateur pour la retransmission d'un match de football; en échange, ces dernières recevaient un crédit pour faire de la publicité sur les antennes de la RTBF pour des événements sur leur territoire. Vous me dites que la RTBF a modifié le *modus operandi* pour l'Euro 2020. Toutefois, si je comprends bien, les communes devront continuer à payer. C'est là que le bât blesse! Deux événements pourront être organisés par commune. Il faut en effet éviter que 60 000 personnes se rassemblent sur une seule place, avec tous les problèmes de sécurité que cela pourrait engendrer, la nécessaire coordination anti-attentat, etc. Vous dites que la force majeure sera prise en compte. J'espère bien qu'en cas de gros orage, par exemple, la RTBF ne va pas réclamer le prix demandé pour un événement qui n'aura pas attiré le nombre de personnes prévu.

Ma surprise va grandissant. Un accord est en vue avec l'UEFA. Si je comprends bien, l'organisateur d'une retransmission dans sa ville devrait prendre comme sponsor une marque de voiture précise parce que c'est celle qui sponsorise l'Euro 2020! Mais où va-t-on? On est en train de cadénasser encore plus les choses. Ce n'est pas sérieux, Madame la Ministre! Je rappelle qu'une résolution a été adoptée à l'unanimité en 2018. La RTBF doit l'entendre. Les choses n'ont pas changé depuis. Même si un tiers du Parlement a été renouvelé lors des élections, cette résolution serait sans doute votée avec la même unanimité aujourd'hui. Nous serons d'ailleurs sans doute amenés à la redéposer.

Madame la Ministre, nous sommes d'accord sur l'essentiel: la retransmission crée du lien social. Vous avez fait preuve de créativité en imaginant des espaces publicitaires en échange, mais cela n'a pas fonctionné. Il faut donc à nouveau être créatif pour ne pas tuer ce vivre ensemble tellement important.

1.8 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture,

*des Médias et des Droits des femmes,
intitulée «Taxe GAFAN»*

**1.9 Question de M. Laurent Devin à
Mme Bénédicte Linard, vice-présidente
du gouvernement et ministre de
l'Enfance, de la Santé, de la Culture,
des Médias et des Droits des femmes,
intitulée «Instauration d'une taxation
efficace des GAFAN pour soutenir le
pluralisme médiatique en Fédération
Wallonie-Bruxelles»**

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, j'ai écouté avec beaucoup d'attention votre intervention du 24 janvier dernier sur La Première. Vous étiez notamment intervenue sur l'arrêt de la publicité à la RTBF. Pour compenser la perte de revenus liée à l'arrêt d'une partie de la publicité, vous avanciez une solution: la taxe GAFAN (Google, Apple, Facebook, Amazon).

La taxe GAFAN est annoncée dans la Déclaration de politique communautaire (DPC): «L'Union européenne travaille depuis plusieurs mois à l'élaboration d'une proposition afin de parvenir à une taxation juste et efficace des GAFAN. Il s'agirait d'une solution intermédiaire avant d'arriver à une solution négociée à l'échelle mondiale. La Fédération Wallonie-Bruxelles soutiendra cette démarche afin de lutter plus efficacement contre l'évitement fiscal des multinationales du numérique et d'instaurer un taux minimum mondial d'imposition des profits des géants du web.»

Le PTB est en faveur d'une taxation de ces géants du web qui réalisent des bénéfices colossaux. Mon groupe et moi-même restons cependant perplexes face à vos déclarations à la radio. Dans l'interview, vous proposiez de financer une partie d'un service public grâce à une taxe qui se discute actuellement au niveau européen et qui, selon les derniers articles de presse, n'est pas en bonne voie d'aboutir. Au contraire, les décisions fiscales liées à l'Union européenne se prennent à l'unanimité des États membres et plusieurs pays sont contre cette taxe qui risque dès lors de ne jamais voir le jour.

Madame la Ministre, comment comptez-vous vous y prendre pour y aboutir? Comptez-vous convaincre les différents pays opposés à la taxe GAFAN? Envisagez-vous d'instaurer une taxe GAFAN au niveau de certaines entités fédérées de Belgique? Souhaitez-vous instaurer une taxe GAFAN au niveau fédéral? Dans ce cas, comment la recette arriverait-elle à la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Quels montants attendez-vous de cette taxe GAFAN européenne? Avez-vous calculé la perte financière liée à l'arrêt d'une partie de la publicité

à la RTBF? S'il n'y a pas de taxe GAFAN, comment comptez-vous compenser ces pertes de revenus? En d'autres termes, avez-vous un plan B?

M. Laurent Devin (PS). – Je reviens sur un sujet important qui figure dans la Déclaration de politique communautaire (DPC): «soutenir la démarche de l'Union européenne afin de lutter plus efficacement contre l'évitement fiscal des multinationales du numérique et d'instaurer un taux minimum mondial d'imposition des profits des géants du web». La volonté est de faire contribuer les entreprises multinationales actives dans le numérique qui tirent des revenus substantiels dans les États membres de l'Union européenne, ce qui permettrait d'affecter une part de cette contribution tant aux politiques culturelles qu'aux politiques de soutien aux médias.

Depuis plusieurs mois, l'Union européenne travaille à l'élaboration d'une proposition pour parvenir à une taxation juste et efficace des GAFAN. Au niveau européen, les géants du web sont deux fois moins taxés que les entreprises des autres secteurs. Une taxation juste et efficace constituerait une solution intermédiaire avant d'arriver à une solution négociée à l'échelle mondiale.

Selon une étude commandée par l'Union européenne, la Belgique engrangerait entre 210 millions et 1 milliard d'euros, ce qui représente entre 0,05 et 0,25 pour cent de son PIB de recettes fiscales, en taxant les géants du web sur la base d'une refonte de la fiscalité internationale qui en découlerait. Mais la taxation des entreprises numériques n'est évidemment pas chose aisée!

Alors que certains pays, la France en particulier, ont entrepris d'adopter des législations nationales, non sans mal, un projet de taxe numérique internationale fait également son chemin malgré les réticences et freins conséquents imposés par les États-Unis pour éviter d'arriver à un consensus. Sous l'égide de l'Organisation de développement et de coopération économiques (OCDE), l'évolution du système actuel archaïque de taxation basé sur une présence physique pourrait évoluer et viser spécifiquement les géants du numérique.

La démarche entreprise au niveau de l'Union européenne est soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui défend l'affectation d'une partie de la taxation des géants du web aux politiques culturelles auprès des autres niveaux de pouvoir.

Madame la Ministre, avez-vous des éléments d'information à nous transmettre sur l'avancement de ce dossier important? Qu'en est-il notamment de la mise en œuvre de l'audit exhaustif du marché publicitaire belge francophone? Avez-vous des contacts réguliers avec vos homologues tant européens que belges afin de défendre une position commune sur les pistes de taxation cohérentes? Si oui, où en êtes-vous?

Quels sont les soutiens spécifiques accrus que vous pouvez d'ores et déjà actionner pour soutenir les initiatives prises par les opérateurs médiatiques en Fédération Wallonie-Bruxelles afin de maintenir une offre de qualité différenciée et ancrée localement?

Enfin, la transposition prochaine de la directive 2010/13/UE du 10 mars 2010 visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la fourniture de services de médias audiovisuels (directive SMA) ouvre d'ores et déjà des horizons quant à la manière dont certains services de médias audiovisuels, y compris YouTube par exemple, seront amenés à contribuer à la production et à se conformer à des règles renforcées, notamment en vue de promouvoir les œuvres européennes dans leur catalogue. Où en est votre réflexion sur la transposition de cette directive?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je me permets de préciser mon intervention du 24 janvier dernier sur La Première. Je n'y ai pas fait état de l'arrêt de la publicité à la RTBF et je n'ai pas indiqué non plus qu'une telle mesure serait financée par les GAFAN. J'ai indiqué que, «dans un dialogue avec la RTBF, nous travaillons à la limitation de la publicité» et que «nous allons supprimer la publicité potentiellement à certains endroits, selon un certain phasage». J'ai ajouté que «cela doit se discuter, mais on réfléchit aussi à d'autres pistes: les GAFAN qui n'interviennent pas suffisamment dans les politiques publiques alors qu'elles touchent une manne financière importante.» Ce rappel de mes propos répond à une partie de vos interrogations. Je ne songeais donc pas à une taxation directe des GAFAN, mais à la participation financière d'éditeurs de service de médias télévisuels extérieurs, comme le prévoit l'article 13 de la directive SMA. Néanmoins, le gouvernement s'est engagé dans la DPC à soutenir l'Union européenne dans l'instauration d'une taxe GAFAN. À l'ère numérique, la présence physique d'une entreprise sur un territoire donné ne peut plus être le seul critère dans l'établissement de l'impôt. Les règles actuelles ne suffisent plus à garantir une répartition équitable des droits d'imposition dans un contexte globalisé.

Au sein de l'OCDE, 130 pays et institutions, dont la Belgique et l'Union européenne, travaillent activement à une approche unifiée visant la taxation des grandes entreprises en contact avec les consommateurs et utilisateurs. L'OCDE prévoit de trouver un accord d'ici la fin de cette année. Le commissaire européen au Marché intérieur, M. Breton, a réaffirmé le 20 janvier dernier la volonté de l'Union d'instaurer une telle taxe si le processus venait à échouer au niveau de l'OCDE.

Outre les démarches entreprises par la France et la Belgique, les décisions de la Commission européenne en matière d'aides d'État peuvent également contribuer à rapprocher les positions sur ce sujet au sein de l'Union. Je pense notamment à la condamnation de l'Irlande pour des aides d'État au profit d'Apple et l'obligation pour l'entreprise de restituer treize milliards d'euros.

Monsieur le Député, afin de maintenir une offre de qualité, différenciée et ancrée au niveau local, les opérateurs médiatiques disposent de plusieurs instruments: les aides octroyées en application du décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle, le soutien du centre Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA), le fonds spécial RTBF destiné à soutenir la coproduction et le Fonds FWB-RTBF pour les séries belges, etc.

La transposition de l'article 13 de la directive SMA constitue l'une des pierres angulaires de la régulation future. Nous travaillons activement à la transposition de cette directive ainsi qu'à celle de la directive 2018/1972 du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen et de la directive 2016/2102 du 26 octobre 2016 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public (directive «Accessibilité»).

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je vous remercie pour vos éclaircissements et je prends bonne note de votre position par rapport à la taxation des GAFAN, Madame la Ministre. L'utilisation de cette taxation revient de manière répétée dans la DPC. Je suivrai ce dossier avec attention, car il s'agit d'une piste de financement intéressante pour la RTBF et pour d'autres services culturels.

En ce qui concerne la RTBF, je rappelle que les radios et télévisions publiques francophones sont parmi celles d'Europe qui sont le moins financées, proportionnellement au nombre d'habitants concernés. Il est important de leur donner plus de moyens. Le manque de financement n'est d'ailleurs pas étranger au mouvement de grève actuel.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, je salue votre esprit de corps avec la RTBF et je vous remercie d'avoir fait le point sur la question. J'ai bien conscience, comme vous, du fait que le chemin est encore long et difficile, mais que nous devons l'emprunter ensemble.

1.10 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Financement du Fonds pour le journalisme»

Mme Jacqueline Galant (MR). – À la fin de l'année 2019, le gouvernement flamand aurait décidé de ne plus prévoir aucun moyen pour le Fonds journalistique flamand (VJF, *Vlaams Journalistiek Fonds*) dans son budget 2020. Le VJF, actuellement géré conjointement par *Journalismfund.eu*, l'Association des journalistes flamands (VVJ, *Vlaamse Vereniging van Journalisten*) et les autorités flamandes, a dès lors annoncé sa disparition pour cette année. Selon le ministre flamand des Médias, l'organisation tripartite n'est pas efficace et d'autres organismes poursuivent les mêmes objectifs que le VJF.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le Fonds pour le journalisme existe depuis plus de dix ans. Il soutient l'enquête, l'investigation et le grand reportage en Fédération Wallonie-Bruxelles en apportant une aide financière aux journalistes. Il est géré par l'Association des journalistes professionnels (AJP) et financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis 2009, il a permis de soutenir 216 projets.

Madame la Ministre, pouvez-vous retracer l'évolution des moyens consacrés par la Fédération Wallonie-Bruxelles au Fonds pour le journalisme depuis sa création en 2009? Pouvez-vous rassurer les journalistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles quant au maintien des moyens que la Fédération Wallonie-Bruxelles consacre au Fonds pour le journalisme?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Il est évident que la démarche suivie par la Fédération Wallonie-Bruxelles est tout à fait différente de celle du gouvernement flamand. Je pense l'avoir déjà dit, mais je tenais à m'assurer que cette information soit bien passée.

Le Fonds pour le journalisme marquera ses dix ans le 18 février prochain, même si le premier appel à projets a été bouclé le 15 décembre 2009. Doté à l'origine de 250 000 euros par an, il a vu ses moyens augmenter légèrement en 2018 pour atteindre 275 000 euros annuels. Les frais de fonctionnement du Fonds proprement dit sont plafonnés à 28 % de ce montant. Les 72 % restants, c'est-à-dire près de 200 000 euros, servent donc à financer directement des projets de reportages, d'enquêtes et d'investigations. Le Fonds pour le journalisme a ainsi obtenu des résultats probants: au total, 228 projets ont été soutenus en dix ans suivant leur sélection par un jury indépendant.

J'attire votre attention sur le fait que trois quarts des lauréats des bourses du Fonds travaillent sous le statut d'indépendant et que le montant qui leur est octroyé leur permet de prendre le temps de réaliser leur métier en profondeur. Cette démarche est d'ailleurs souvent récompensée; chaque année, des projets soutenus par le Fonds pour le journalisme sont primés en Belgique ou à l'étranger. Notons aussi que le Fonds a rapidement

commencé à soutenir de nouvelles formes de journalisme, comme les webdocumentaires il y a quelques années ou, plus récemment, les podcasts. Le Fonds pour le journalisme est ainsi un outil à la pointe de l'information. Ces bourses bénéficient également aux médias francophones de manière indirecte, ceux-ci jouissant de la possibilité de diffuser un travail de grande qualité sans devoir financer la totalité des recherches nécessaires en amont. Néanmoins, la bourse ne les dispense évidemment pas de rémunérer le travail final.

Dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement a affirmé sa volonté de «soutenir et renforcer le Fonds pour le journalisme». En tant que ministre des Médias, j'ai également à cœur de soutenir un journalisme de qualité. Dans cette optique, le Fonds pour le journalisme a montré son efficacité; il serait donc inopportun d'en réduire les moyens. Actuellement, il fait l'objet d'une convention pluriannuelle qui s'étend jusqu'en 2021. Les montants sont donc garantis au moins jusqu'à cette année.

Le dixième anniversaire du Fonds pour le journalisme sera certainement l'occasion pour l'AJP et la Fédération Wallonie-Bruxelles de faire le bilan et d'évaluer les futures actions qui permettront de continuer à soutenir un journalisme de qualité. Dans ce dossier comme dans les autres, concertation et co-construction seront mes maîtres-mots.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Madame la Ministre, je partage évidemment votre volonté de garantir un journalisme de qualité. Je vous remercie donc pour ces propos rassurants; je suis même agréablement surprise de constater que les statistiques dont vous disposez par rapport au nombre de projets soutenus par le Fonds pour le journalisme sont supérieures aux miennes. Le soutien qu'il apporte est indispensable à la qualité du journalisme en Fédération Wallonie-Bruxelles; je suis donc heureuse que vous ne preniez pas la même direction que nos amis flamands.

1.11 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi de la concertation du milieu associatif – Assemblée participative Alter Égales»

Mme Delphine Chabbert (PS). – Durant la précédente législature, la création d'un mandat de ministre des Droits des femmes fut une grande première en Fédération Wallonie-Bruxelles. Résultat d'une volonté politique forte, cette décision répondit, entre autres, aux demandes des associations de défense des droits des femmes. L'une des premières décisions de votre prédécesseure, la ministre Isabelle Simonis, fut de créer l'assemblée

participative Alter Égales qui réunit des organisations féminines et féministes. Ce geste politique fort avait pour ambition d'impliquer, dès le début et durant toute la législature, des associations de terrain dans la détermination des priorités et la mise en œuvre des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes. L'ambition était également de soutenir une égalité effective des droits, au plus près des besoins des femmes.

Cette assemblée a réuni durant cinq ans une quarantaine d'associations féminines et féministes, de taille et nature très variées. Ayant participé à des débats en son sein, je peux vous assurer que ces échanges ont contribué à la création d'un véritable espace démocratique de dialogue entre les organisations de terrain et le monde politique. Chaque année, les associations étaient invitées à définir une thématique précise et à y travailler dans le cadre de sous-commissions, afin d'approfondir le sujet et d'aboutir à des projets concrets ou des recommandations précises. Sur la base de ce travail, un appel à projets a été lancé pour soutenir et rendre opérationnelles les associations de terrain actives dans ce domaine.

À la fin de la législature, Isabelle Simonis, interrogée sur son bilan dans le magazine féministe «axelle», confiait que l'assemblée avait constitué un outil incontestable de lien et de réseautage entre les associations, mais également un véritable lieu de production de recommandations et de propositions concrètes à travers les thématiques travaillées au fil des années. Madame la Ministre, vous avez également affirmé à de multiples reprises votre ambition de travailler selon une méthode alliant coconstruction, consultation et concertation. Or, ces préceptes rejoignent le principe et les objectifs de la création d'Alter Égales par la ministre des Droits des femmes. Comme vous, je suis très attachée à cette manière de faire de la politique.

Par ailleurs, à l'occasion d'une réponse que vous avez apportée mi-octobre sur le sujet à l'un de mes collègues, vous avez réaffirmé votre volonté de partir du terrain et d'associer l'administration dans un souci de transversalité. Vous avez même souligné le formidable outil que constituait Alter Égales pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont les réunions s'apparentent à certains égards à des Assises des droits des femmes.

Dans l'attente de l'élaboration du prochain plan relatif aux droits des femmes et dans le cadre du décret y afférent, quel suivi sera-t-il accordé au travail de qualité effectué par les associations par le biais de cette plateforme et aux recommandations et propositions élaborées dans le cadre d'Alter Égales? Le site internet www.alteregales.be qui rassemblait l'ensemble des rapports, des comptes rendus de sous-commissions et des recommandations n'est plus accessible. En avez-vous connaissance et pouvez-vous nous en dire plus sur les raisons de ce dys-

fonctionnement? S'agit-il d'un problème technique temporaire, ou le site est-il définitivement inaccessible? En effet, il nous semble important de valoriser et rendre accessible au plus grand nombre le travail effectué durant ces cinq ans par les associations.

À cette fin de valorisation du travail accompli, un outil qui rassemblerait l'entièreté des propositions et des recommandations d'Alter Égales est-il envisagé? Par ailleurs, vous avez lancé une phase de consultation sur le travail et le fonctionnement de l'assemblée, afin de déterminer de quelle manière cet outil pourrait être amélioré. Quelles sont les personnes ou associations qui ont été consultées? J'ai fait le tour des associations et la réponse n'était pas très claire. Cette évaluation est-elle clôturée? Le cas échéant, quels sont les résultats de celle-ci, les prochaines étapes et son éventuelle forme?

Enfin, la Déclaration de politique communautaire prévoit d'organiser la tenue des Assises des droits des femmes en associant les parlements et les opérateurs de terrain dans le cadre de l'élaboration d'un plan «Égalité». S'agit-il d'un événement unique ou d'un premier rendez-vous annuel, voire pluriannuel? Un calendrier prévisionnel de ces assises est-il déjà arrêté?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, j'ai déjà eu l'occasion d'affirmer ma volonté de mener des actions concrètes en faveur des droits des femmes, et ce, en y associant les opérateurs de terrain. C'est dans la rencontre, la collaboration, la réflexion que les droits des femmes se retrouveront au centre des politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous avons constaté, avec regret, que le site internet d'Alter Égales était depuis peu inaccessible. Je charge l'administration d'en analyser les raisons et j'espère pouvoir remédier au problème rapidement, de sorte qu'un large public puisse continuer de bénéficier des analyses et des recommandations de qualité effectuées par les associations membres.

La cellule «Droits des femmes» de mon cabinet a néanmoins pu prendre connaissance des propositions formulées, durant la législature précédente, par les associations membres d'Alter Égales avec lesquelles nous entretenons des contacts réguliers. La cellule y accordera l'attention qu'elles méritent, dans le cadre de l'élaboration du plan «Droits des femmes». Il en va de même des recommandations formulées à l'occasion d'autres initiatives de grande ampleur émanant de la société civile. Je pense notamment au rapport alternatif de la coalition «Ensemble contre les violences». Celui-ci évalue la mise en œuvre, par la Belgique, de la Convention du Conseil de l'Europe du 11 mai 2011 sur la prévention et la lutte contre la

violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul. Partir de l'expertise des opérateurs de la société civile est pour moi une condition *sine qua non* à l'efficacité et à la légitimité de l'action politique.

L'organisation d'assises avait en effet pour objectif l'association des acteurs de terrain à l'élaboration d'un plan «Égalité». Cette coconstruction est en cours depuis le début du mois de janvier et aboutira au plan «Droits des femmes». Parallèlement, l'assemblée participative Alter Égales permettra de poursuivre le dialogue entre les associations de terrain et le monde politique et d'inscrire cette concertation sur le long terme.

L'évaluation du dispositif par l'administration nous est parvenue ce week-end. Je vous livre donc en primeur les premiers éléments d'analyse. Globalement, il apparaît que la dynamique participative d'Alter Égales a été un succès. Certaines améliorations pourraient néanmoins être apportées. Tout d'abord, les objectifs de l'assemblée et les rôles des parties prenantes gagneraient à être clarifiés. Par exemple, il s'agit de mieux dissocier la participation à l'assemblée et l'accès aux subventions. Ensuite, il semble possible d'améliorer la participation au dispositif des petites associations – notamment celles qui défendent les droits des minorités –, des organisations sensibles aux droits des femmes sans être estampillées féministes, des opérateurs sectoriels et, surtout, des mandataires politiques.

Enfin, le rythme de traitement et le nombre des thématiques abordées pourraient être revus à la baisse, étant donné la quantité de travail supplémentaire pour les associations concernées. Cette évaluation a été réalisée en partenariat avec les membres d'Alter Égales.

Ces derniers souhaitent par ailleurs voir les recommandations formulées traduites davantage en décisions politiques et assorties de mesures concrètes. Je veillerai donc à être transparente dans le suivi politique apporté au futur travail collaboratif. La concertation et la consultation dans le cadre du nouveau plan sont en cours jusqu'à la fin du mois de février. Nous recevons d'ailleurs de nombreuses contributions qui se révéleront très intéressantes pour la phase ultérieure d'élaboration.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, si je comprends bien, vous vous engagez à poursuivre les travaux de l'assemblée Alter Égales. Vous reverrez les modalités en fonction de l'évaluation, ce qui me semble un élément intéressant.

Peut-être pourrions-nous discuter des résultats de l'évaluation, mais aussi des autres projets relatifs aux droits des femmes et à la question des violences, dans le Comité des droits des femmes du Parlement? Le secteur est en attente de clarifications sur la façon dont vous comptez aborder, en concertation avec les opérateurs de terrain, les

questions relatives aux droits des femmes. Après cette évaluation, une fois les clarifications faites, vous pourrez travailler de concert avec le secteur associatif et notre Assemblée.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – J'ai rencontré la présidente du Comité des droits des femmes du Parlement. Nous nous sommes penchées sur la manière de travailler ensemble sur ces questions.

1.12 Question de Mme Gwenaëlle Grovonius à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Sexisme»

Mme Gwenaëlle Grovonius (PS). – Je citerai mot pour mot deux déclarations prononcées ces derniers jours: «vous les femmes, vous êtes de petits êtres hormonaux» et «quand une femme couche avec tout le monde, elle perd de sa valeur». La première phrase a été prononcée par un policier à Waterloo lors d'un contrôle d'alcoolémie, la seconde par un professeur de la *Katholieke Universiteit Leuven* (KU Leuven) lors d'un débat télévisé sur la formation du gouvernement fédéral. Tout comme vous sans doute, Madame la Ministre, je suis scandalisée par de telles déclarations. Ces comportements suscitent de nombreuses interrogations. Comment un représentant de l'ordre peut-il encore, en 2020, tenir de tels propos? Comment un professeur d'université peut-il encore agir ainsi lors d'un débat télévisé sans que cela suscite de réaction particulière sur le plateau?

Madame la Ministre, quelle est votre réaction vis-à-vis de ces faits de sexisme à répétition? Lors de la précédente législature, la ministre Simonis avait travaillé à l'organisation de formations dans l'enseignement de promotion sociale sur les questions de genre. Ces formations étaient destinées à des profils professionnels spécifiques, tels que les policiers, les professeurs ou les assistants sociaux. Cette initiative est-elle toujours d'actualité? Envisagez-vous d'autres pistes pour lutter contre le sexisme ordinaire?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Les deux déclarations que vous citez, Madame la Députée, s'ajoutent à la trop longue liste des propos fondés sur le sexisme ordinaire. Elles sont révoltantes; j'avais d'ailleurs réagi lorsque la seconde avait été diffusée allégrement sur les réseaux sociaux.

Bien que la Belgique ait adopté la loi du 22 mai 2014 tendant à lutter contre le sexisme dans l'espace public et modifiant la loi du 10 mai 2007

tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes afin de pénaliser l'acte de discrimination, les chiffres restent alarmants. Selon une étude menée en 2016 en Europe par JUMP, une entreprise sociale active dans la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes au travail, 98 % des femmes ont déjà été victimes de comportements sexistes dans la rue ou les transports en commun, 95 % dans les lieux publics et 94 % sur leur lieu de travail. Cette problématique sociétale atteste d'un besoin criant de formation, tous secteurs professionnels confondus. Un autre chiffre est révélateur: selon une enquête menée par Vie féminine en 2017, l'une des raisons pour lesquelles peu de plaintes sont introduites contre le sexisme dans l'espace public est la méfiance de nombreuses femmes vis-à-vis de la police.

Dans la lutte contre le sexisme et contre les violences faites aux femmes, l'amélioration de la formation initiale et continue des professionnels de la justice, de l'enseignement, des médias et de la sphère psycho-médico-sociale s'impose comme une priorité. C'est un des éléments qui ressortent de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du plan «Droits des femmes», que j'ai déjà évoqué en commission et dont je reparlerai prochainement. Ce constat rappelle la nécessité de mener une politique transversale et intégrée en faveur des droits des femmes. Mes homologues wallons et bruxellois et moi-même nous y attelons de concert.

Une autre priorité dégagée par la société civile lors de la concertation est la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Il est en outre essentiel que cette matière soit dispensée par des opérateurs qui adoptent une perspective de genre. Ce point fera l'objet d'une attention particulière dans le cadre du plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes.

Les propos sexistes que vous relayez, Madame la Députée, témoignent de l'urgence de développer auprès d'un large public une vision positive de la sexualité, quel que soit le genre des personnes concernées, et de déconstruire les stéréotypes sexués, basés notamment sur de fausses prémisses d'ordre biologique. Par ailleurs, la Déclaration de politique communautaire (DPC) précise que le gouvernement doit assurer que le matériel pédagogique utilisé par les acteurs éducatifs soit lui-même exempt de stéréotypes sexistes.

Enfin, je travaille actuellement, en étroite collaboration avec l'Association des journalistes professionnels (AJP), à la rédaction d'une charte des médias consacrée au traitement médiatique des violences faites aux femmes. D'autres initiatives suivront en faveur de la déconstruction des stéréotypes dans les médias. Il est impératif que les auteurs des déclarations que vous citez cessent de croire qu'ils font un bon mot en insultant les femmes lors d'un direct télévisé.

Mme Gwenaëlle Grovonius (PS). – Je vous remercie pour la vigilance dont vous faites preuve et pour les actions que vous menez en matière de lutte contre le sexisme.

1.13 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Parité dans le secteur de la culture en général et du cinéma en particulier»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Dans «*Le Soir*» du 30 janvier dernier, des membres du collectif «Elles font des films» mettaient en évidence le problème des inégalités hommes-femmes dans le secteur du cinéma. Aux Magritte de cette année, sur 96 nommés, seulement 23 étaient des femmes, alors que les écoles de cinéma forment plus de réalisatrices que de réalisateurs. L'Association des réalisateurs et réalisatrices francophones souligne dans son mémorandum qu'en 10 ans, il n'y a eu aucune amélioration de la situation en Belgique francophone si ce n'est «au niveau du nombre de dossiers déposés par des femmes à la commission du Centre du cinéma de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais ce chiffre est encore nettement insatisfaisant et cette augmentation n'a pas influencé le nombre de projets acceptés».

«On a besoin du politique pour que les propositions se concrétisent et pour qu'il puisse y avoir des changements effectifs», soulève une membre du collectif «Elles font des films» toujours dans cet article du journal «*Le Soir*». «Il faut dépasser le constat. Il faut des actions concrètes. Le constat ne suffit plus, il faut de l'action», renchérit une autre. La première ajoute: «Le cinéma est un outil tellement important pour faire changer la mentalité de la société. Il a été prouvé que la vision du monde est influencée par le cinéma. C'est donc important qu'on ait des films réalisés par des personnes venant d'horizons divers. On va transformer le monde en transformant la manière de raconter nos histoires. On a besoin de fiction dans nos vies et de personnages qui vont changer nos mentalités.»

La richesse de la culture se trouve effectivement dans sa diversité. C'est pourquoi il nous paraît indispensable d'œuvrer dans le sens d'une meilleure représentativité des femmes dans le secteur du cinéma, mais aussi dans le secteur culturel dans son ensemble. En mai 2019, plusieurs organisations culturelles demandaient d'ailleurs, dans un mémorandum, que soit établi au plus vite et prioritairement un plan transversal et sectoriel pour la parité dans la culture.

Quelles actions concrètes allez-vous mener? Dans quels délais?

Allez-vous faire en sorte que les femmes soient mieux représentées dans les écoles, les instances décisionnelles en matière de financement et les jurys liés au secteur du cinéma et de la culture dans son ensemble?

Allez-vous mettre en place des formations sur les stéréotypes de genre dans tous les organes liés au secteur culturel et relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Enfin, allez-vous mettre en place une étude visant à faire un état des lieux des inégalités hommes-femmes dans les métiers du cinéma et le secteur culturel dans son ensemble, et ce, de manière régulière afin de suivre l'évolution de la situation?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Comme je l'ai rappelé ce matin lors du colloque du Comité femmes et sciences, la parité dans le secteur culturel comme dans tout autre secteur est un combat essentiel. Il y a encore beaucoup trop peu de femmes réalisatrices récompensées, mais surtout reconnues et produites en Communauté française.

D'après les derniers chiffres du Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA), seulement 37 % des projets soutenus en Fédération Wallonie-Bruxelles proviennent de réalisatrices, alors que les écoles de cinéma forment plus de réalisatrices que de réalisateurs. La question ne se résume toutefois pas au choix entre des projets portés par des hommes et des projets portés par des femmes. Il faut aussi faire en sorte que plus de réalisatrices proposent des films. J'ai prévu de rencontrer à la mi-mars le collectif «Elles font des films» afin de réfléchir ensemble aux actions que nous pourrions mener afin de favoriser la parité dans le milieu du cinéma.

Je tiens à souligner que les instances d'avis, particulièrement dans le milieu du cinéma, respectent déjà depuis plusieurs années la parité femmes-hommes, avec même un léger avantage pour les femmes si l'on tient compte de la pondération de chaque sous-commission en fonction des subventions octroyées. Il n'existe pas encore de critère de genre en tant que tel pour évaluer les projets. Cependant, lorsque deux projets de qualité égale sont en balance, le jury choisira de préférence celui qui est porté par une femme.

Les organes liés au secteur culturel sont visés par le décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs. Les dernières évaluations de ce décret réalisées par l'administration montrent que ses effets ne sont pas nuls. On note en effet que des dispositions ont été prises par les organes consultatifs pour assurer l'application du décret et qu'une attention particulière a été accordée aux candidats et candidates du sexe sous-représenté.

Ces dispositifs s'avèrent toutefois insuffisants. En 2018, 75 % des présidences de conseils d'administration étaient assurées par des hommes. Par ailleurs, les femmes sont trois fois moins représentées que les hommes dans les comités de direction. Le secteur du cinéma ne déroge pas à cette règle.

L'information et la formation sur les stéréotypes de genre sont bien évidemment primordiales dans tous les domaines. La déconstruction des stéréotypes doit se faire à tous les niveaux, le plus tôt possible et dans tous les secteurs, culture et cinéma compris. L'exemple suédois a démontré qu'une formation obligatoire aux stéréotypes de genre donnait de bons résultats. L'Institut du film suédois a en effet atteint la parité hommes-femmes pour la réalisation des longs métrages de fiction.

Des réflexions en ce sens sont en cours chez nous. La question des inégalités entre hommes et femmes est de plus en plus présente dans l'ensemble du secteur culturel. J'y suis particulièrement attentive et j'y travaille déjà. Différents collectifs se sont emparés de la question. Mon cabinet a notamment rencontré le collectif F. (s) en ce début de semaine et les membres de «Pouvoirs & Dérives» au mois de janvier. Nous suivons aussi le travail des membres de SCIVIAS qui est un groupement d'opérateurs et d'institutions culturelles agissant pour une meilleure représentation des femmes dans le secteur de la musique et qui récolte systématiquement des statistiques en lien avec la représentativité des femmes dans le secteur musical.

En ce qui concerne le cinéma, les dernières études en la matière datent de 2015, mais depuis 2018, le Centre du cinéma et de l'audiovisuel consacre un chapitre de son bilan annuel à l'analyse genrée. Dans les années qui viennent, une attention particulière sera portée à ces différentes initiatives afin qu'elles se pérennisent. Par ailleurs, sachez également qu'une étude sur la présence des femmes dans les arts de la scène menée par l'Université de Liège est en cours.

Mon cabinet participe activement aux réunions du comité de suivi et les conclusions de cette étude seront disponibles en juin. En ce qui concerne ce secteur, mon cabinet travaille à une meilleure transparence des processus de nomination à la tête des grandes institutions, comme la DPC le prévoit. Briser le plafond de verre à cet endroit est aussi un de mes objectifs.

J'en profite enfin pour rappeler que le plan «Droits des femmes» prévu pour le mois de mai proposera des mesures à l'ensemble des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'apporter une réponse globale et intégrée aux inégalités basées sur le genre. Dans ce plan, il sera entre autres question, d'une part, de se consacrer à la déconstruction des stéréotypes de genre et, d'autre part, d'assurer une meilleure participation des femmes dans l'ensemble des secteurs profes-

sionnels et dans les instances de décision et les postes à responsabilités à tous niveaux.

Mme Amandine Pavet (PTB). – J’aimerais revenir sur un point: vous soulignez, Madame la Ministre, qu’il est important que davantage de femmes introduisent des dossiers. Au tout début de mon intervention, j’ai évoqué le memorandum de l’Association des réalisateurs et réalisatrices francophones (ARRF) qui pointe certes une augmentation du nombre de dossiers émanant de femmes réalisatrices, mais cela n’a pas influencé le nombre de projets acceptés.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Des actions doivent être menées à divers niveaux: la question n’est pas seulement d’approuver autant de dossiers introduits par des femmes réalisatrices que de dossiers de leurs homologues masculins, mais il faut aussi faire en sorte qu’il y ait suffisamment de dossiers présentés. Nous sommes donc d’accord.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses puisque nous pouvons en déduire que des pistes de réflexion se dessinent et que des idées germent.

J’entends qu’un plan du droit des femmes va être présenté lors d’une prochaine réunion de notre commission. J’espère qu’à ce moment les intentions seront traduites en propositions concrètes. C’est très exactement la demande du collectif «Elles font des films» déjà cité.

1.14 Question de M. Dimitri Legasse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Appel à projet JUMP!»

M. Dimitri Legasse (PS). – Les effets positifs pour les enfants de leur participation à des centres de vacances de qualité sont unanimement reconnus: augmentation de la confiance personnelle, apprentissage du vivre ensemble, autonomie, etc. Pour les parents, les conséquences sont, elles aussi, positives. Pourtant, seule une minorité d’enfants issus de familles en situation de précarité fréquentent ces centres de vacances. Difficultés d’organisation, crainte de la stigmatisation, coût des activités sont autant de raisons qui expliquent cette faible participation.

Depuis 2017, l’Office de la naissance et de l’enfance (ONE) organise JUMP!, un appel à projets pour renforcer l’impact des centres de vacances agréés dans la lutte contre les inégalités sociales, la lutte contre la pauvreté et pour l’égalité des chances.

Quel bilan peut-on tirer des projets retenus par JUMP! les années précédentes? Hormis la

subvention, quels sont les outils mis à la disposition de l’ONE pour soutenir les organisateurs de ces projets? D’après les rapports d’évaluation rendus par les lauréats des années précédentes, quelles sont les principales difficultés qui ont été rencontrées et quelles leçons peut-on en tirer pour y remédier? Finalement, parallèlement à ce projet, quelles sont les actions menées par l’ONE pour développer une offre de stages accessibles à tous pendant les vacances scolaires?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Il est impératif de développer une offre d’activités financièrement accessibles à tous durant les vacances scolaires. Le gouvernement s’y est d’ailleurs engagé. Cela passera par le décloisonnement et la mutualisation des moyens et des locaux.

Au cours des trois derniers étés, des enfants de familles précarisées ne fréquentant pas – ou peu – les centres de vacances ont pu s’y inscrire grâce au projet JUMP!. L’accroissement du budget dédié au projet, qui est passé de 25 000 à 50 000 euros en 2019, permet aujourd’hui de soutenir seize initiatives au lieu de huit précédemment. Cette enveloppe reste modeste au regard du très grand nombre d’enfants qui ne bénéficient pas, en Fédération Wallonie-Bruxelles, d’activités de loisir durant leurs vacances et ne partent pas en vacances pendant l’été.

Outre la subvention octroyée dans le cadre du projet JUMP!, les centres de vacances bénéficient d’une journée de préparation, avec l’intervention de personnes-ressources issues notamment d’associations spécialisées dans la lutte contre la pauvreté. Ils disposent également, au terme de la réalisation des projets, d’une journée de valorisation laissant la place à l’analyse, aux échanges d’expériences et de pratiques.

D’après les rapports d’évaluation, les principaux obstacles à la participation identifiés dans ces projets sont le chevauchement entre les activités des centres de vacances et les obligations familiales, les réticences des parents à confier leurs enfants, les difficultés liées au transport, les frais relatifs à l’équipement ou au matériel spécifique requis, les repas, et enfin les délais d’inscription. Ces constats démontrent clairement que des mesures peuvent être prises afin d’améliorer concrètement l’accessibilité des activités aux populations fragilisées.

Le projet JUMP! peut être vu par certains comme une goutte d’eau au regard des besoins réels globaux et du nombre de familles qui connaissent une situation de grande précarité. C’est néanmoins une goutte qui compte! C’est effectivement au départ d’expériences pilotes comme celles menées dans le cadre de cet appel que des orientations peuvent être prises afin d’améliorer la situation. En m’appuyant sur les expériences pro-

bantes du terrain, je compte améliorer concrètement l'accès des enfants et des jeunes à leur droit légitime aux loisirs. Cet objectif constitue ma priorité dans le cadre de la réforme du secteur extrascolaire que je mènerai durant la présente législature.

M. Dimitri Legasse (PS). – Les principaux obstacles rencontrés ayant été identifiés, il convient désormais d'y remédier. J'ai hâte de prendre connaissance des propositions allant en ce sens.

1.15 Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Centre de prêt de Naninne»

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Le centre de prêt de Naninne, inauguré en 1976, a pour mission de soutenir les activités des opérateurs associatifs par le biais de prêts de matériel audiovisuel ou de loisir dont une partie est fabriquée et entretenue en interne. Chaque année, la mise à disposition de ce matériel professionnel permet l'organisation de centaines de camps de vacances et de dizaines d'événements culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le rapport d'activités de 2018 évoque 2 121 prêts qui représentent en réalité plus de 145 000 articles prêtés. Ce chiffre est énorme! Par ailleurs, ce service indispensable pour de très nombreuses organisations, notamment pour les mouvements de jeunesse, fonctionne de façon intéressante puisque les entretiens et réparations sont réalisés en interne et qu'une équipe est consacrée à la construction de nouvelles tentes: 144 nouvelles tentes en 2018. L'objectif est de répondre toujours mieux aux besoins exprimés ou existants.

En parallèle, le centre de prêt semble avoir mis en œuvre une stratégie visant à obtenir une reconnaissance internationale concernant la qualité de son fonctionnement. Néanmoins, ceux qui connaissent un tant soit peu cette structure savent qu'elle ne peut répondre à l'ensemble des besoins des opérateurs et que l'obtention de matériel n'est pas toujours aisée, en particulier lors des périodes chargées telles que les mois d'été.

Ma première question concerne le rapport d'activité 2018 qui présente les chiffres relatifs au nombre de demandes de prêts, mais n'indique pas le taux de réponses favorables. Madame la Ministre, disposez-vous des chiffres qui permettraient d'avoir une indication plus objective sur le sentiment, largement partagé, que tous les besoins ne sont pas rencontrés aujourd'hui? Par ailleurs, les responsables du centre ont-ils une idée du type et de la quantité de matériel supplémentaire qui serait nécessaire pour répondre à l'ensemble des besoins actuellement exprimés par les différents opérateurs?

Pouvez-vous me fournir quelques informations complétant celles reprises dans ce rapport d'activités en ce qui concerne le financement du centre? Les sources de financement sont-elles exclusivement issues des budgets de la Fédération? Y en a-t-il d'autres? En quoi consistent les équivalents temps plein (ETP) détachés du fédéral et de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)? D'où proviennent ces collaborations? Sont-elles pérennes?

Du point de vue des perspectives, le rapport 2018 mentionne deux projets sur lesquels je souhaiterais obtenir plus d'informations: d'une part, la reconnaissance internationale sur les modalités de gestion et, d'autre part, le projet de «méga-centre» de prêt réalisé grâce à un rapprochement entre le centre de Naninne et le centre de prêt de matériel sportif de l'ADEPS.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je me suis rendue au centre de prêt de Naninne, il y a environ deux semaines. J'y ai rencontré les différentes équipes et le directeur. Ce centre de prêt remplit une mission importante de mutualisation et de recyclage. Outre la fabrication des tentes, il assure en interne l'entretien et la réparation du matériel audiovisuel et de loisir. Ce matériel est mis gratuitement à la disposition des opérateurs associatifs ou professionnels de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette aide logistique est indispensable à la mise en œuvre de leurs projets.

Bien qu'il vise une augmentation annuelle de 1,5 % de son offre de prêt, le centre ne peut actuellement pas répondre favorablement à toutes les demandes. Ces refus ont principalement lieu durant les périodes de congé scolaire, de festivals et de camps d'été. En dehors de ces périodes, le centre refuse toutefois peu de demandes. En 2019, 213 demandes, correspondant à 6 564 pièces, ont été refusées sur les 2 469 demandes de prêt de matériel audiovisuel ou de loisir.

En 2019, les financements du centre étaient exclusivement issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Entre 2014 et 2018, l'ONE a cependant soutenu le centre à hauteur de 400 000 euros pour l'achat spécifique de tissus permettant la confection de tentes et la réparation de matériels de camping.

Le centre de prêt de matériel fonctionne grâce à 62 agents dont deux sont détachés: un depuis l'ONE et un autre depuis le secteur des maisons de justice. Le détachement de l'agent de l'ONE prendra fin en 2020 au moment où elle prend sa pension et il n'est pas prévu de la remplacer à ce stade. *A priori*, le détachement de l'agent provenant du secteur des maisons de justice sera lui pérennisé.

Enfin, deux projets mobiliseront le personnel durant les années à venir. Le premier projet, en

tant qu'organisme public, sera celui d'obtenir d'une reconnaissance internationale dans le domaine de la qualité. Le centre de prêt de matériel de Naninne emprunte cette voie de la qualité depuis 2014. L'objectif de cette démarche qualité est triple: l'accroissement de la satisfaction des usagers des services de prêt, l'adaptation de la structure au contexte changeant – par exemple, dans l'audiovisuel –, la fédération de l'ensemble du personnel autour de projets communs, comme une politique environnementale. En 2018, le centre de prêt de Naninne a déposé sa candidature pour obtenir une troisième certification européenne. Je ne peux que soutenir cette démarche!

Le directeur est très préoccupé par la question environnementale et essaie d'avancer, autant que possible, dans la diminution de sa consommation et de sa production de gaz à effet de serre, chose peu évidente dans des entrepôts. Toutefois, de nombreuses réflexions sont menées sur cette thématique.

Le second projet du centre de prêt de matériel de Naninne sera son éventuelle fusion avec le centre de prêt de matériel sportif de l'ADEPS. Cette mutualisation n'a pu aboutir sous la précédente législature. La ministre Glatigny et moi-même allons prochainement nous concerter pour évaluer l'opportunité de cette fusion et, le cas échéant, formuler une proposition au gouvernement.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Le centre refuse manifestement peu de demandes, ce qui est plutôt rassurant. J'imagine que les quelques refus peuvent s'expliquer par des éléments de contexte particuliers.

Il est particulièrement intéressant, Madame la Ministre, de vous entendre confirmer la pertinence du modèle proposé par le centre. Les organisations ayant peu de moyens ont la possibilité d'accéder au matériel qu'elles ne pourraient pas se procurer sinon. Dès lors, il faut soutenir cette initiative!

Concernant la politique environnementale menée, j'espère que la communication ira au-delà de la publication du rapport d'activités annuel. Il ne doit pas y avoir beaucoup de personnes qui lisent ce document. Il est important de communiquer, notamment dans la perspective du plan «Climat» de la Fédération Wallonie-Bruxelles inscrit dans la Déclaration de politique communautaire (DPC).

1.16 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Accueil extrascolaire»

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, comme son nom l'indique, l'accueil

extrascolaire concerne les activités en dehors du temps scolaire pour les enfants âgés de 2,5 à 12 ans. Il s'agit donc du temps avant et après l'école, du mercredi après-midi et des jours de congé scolaire. De plus en plus d'enfants passent de plus en plus de temps à cet accueil. En effet, les besoins des familles évoluent et cette réalité se répercute sur les nécessités d'occupation et de garde des enfants. Les écoles proposent alors des services aux parents par l'intermédiaire d'opérateurs.

Je m'intéresserai plus particulièrement à l'accueil avant et après l'école. Les accueillantes, car il s'agit majoritairement de femmes, ont souvent un statut précaire. En effet, les opérateurs ont recours aux chèques ALE (agences locales pour l'emploi) ou même au volontariat pour les rémunérer. Les horaires coupés et le manque de reconnaissance du travail sont souvent cités. Il convient de faire cohabiter scolaire et extrascolaire. La Déclaration de politique communautaire (DPC) indique vouloir reconnaître l'accueil temps libre comme un troisième lieu de vie, à côté de la famille et de l'école, un garant de la lutte contre les inégalités sociales, et améliorer sa qualité et son accessibilité. La DPC précise également que l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) sera confirmé dans son rôle d'organisme de référence et sera modernisé, notamment pour mieux satisfaire les besoins des usagers.

De quelle manière allez-vous procéder? Une concertation avec la ministre de l'Éducation est-elle prévue sur le sujet? Quels sont les enjeux pour le futur de l'accueil extrascolaire? Le flou existant autour du temps de midi sera-t-il levé?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, l'extrascolaire est un droit pour tout enfant. L'article 31 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) consacre le droit aux loisirs, au repos et au temps libre. Or, pratiquer un sport, un loisir, avoir du temps pour jouer dans un contexte de qualité n'est pas à la portée de tous les enfants, comme l'ont rappelé les chiffres publiés à la fin de l'année 2018 par la Fondation Roi Baudouin sur la privation dont souffrent des enfants. L'extrascolaire joue un rôle important dans le développement social, comportemental et cognitif de l'enfant. Ses effets positifs ont été largement démontrés par la littérature sociologique. Il est aussi un puissant vecteur d'intégration pour les enfants et leurs familles. C'est en particulier le cas pour les enfants en situation de vulnérabilité ou de précarité.

L'accueil extrascolaire est une opportunité fantastique de donner aux enfants l'accès à des ressources stimulantes pour leur développement, de s'épanouir socialement, de développer des compétences linguistiques, de les préparer à leur rôle futur de citoyen, de les amener à rencontrer

des enfants issus de milieux différents et de développer une relation de confiance avec des adultes de référence dans un contexte privilégié, débarrassé des enjeux de réussite scolaire.

Face à la pauvreté, aux inégalités et à l'exclusion, le gouvernement s'est donné comme objectif d'élaborer une stratégie, avec les acteurs scolaires et extrascolaires, pour élaborer une politique éducative cohérente, mêlant activités scolaires et extrascolaires. Jusqu'à présent, on a eu trop tendance à définir l'extrascolaire en creux, en l'identifiant comme un temps en dehors des heures scolaires ou en opposant les compétences développées durant les temps libres aux apprentissages cognitifs développés en classe.

Le gouvernement s'est donné l'ambition de dépasser cette vision. Il veut penser l'éducation des enfants comme un ensemble continu et cohérent d'un point de vue pédagogique, et investir les écoles pour en faire des lieux de vie, de participation et d'éducation au sens large pour tous et toutes. Ce décloisonnement a un objectif social; en effet, trop d'initiatives extrascolaires de qualité ne sont offertes qu'à un tout petit nombre, alors que bien plus d'enfants pourraient en bénéficier si elles se déroulaient entre les murs des écoles. Dans l'intérêt supérieur des enfants, il est impératif de faire évoluer cette situation.

Si je prends le temps de vous expliquer tout ceci, c'est parce que je tiens absolument à ouvrir ce grand chantier au cours de l'actuelle législation. Il fera suite à la réforme des milieux d'accueil. Nous pensons qu'il faut encourager la mutualisation des moyens, le partage des locaux et la mobilisation des acteurs de l'extrascolaire au sens large, dans et autour des écoles. Nous devons aussi nous pencher sur la situation précaire du personnel d'accueil dans les écoles. La question du temps de midi devra elle aussi être clarifiée. Le défi est énorme et nous savons que nos moyens sont limités. Pour relever ce défi avec succès, nous voulons travailler dans un esprit de concertation et de co-construction avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris en travaillant de manière participative avec les enfants, dans l'esprit de la CIDE. Nous souhaitons également collaborer dans ce domaine avec la ministre de l'Éducation, Caroline Désir, en explorant des voies innovantes et en étudiant les projets pilotes menés sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que leur capacité à être partagés.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, vos propos sont exactement ceux que j'espérais. Effectivement, d'autres chantiers nous occupent déjà, en premier lieu celui de la réforme des milieux d'accueil, mais il faudra ensuite absolument ouvrir celui du décloisonnement. L'extrascolaire joue un rôle important dans le développement de l'enfant. Dès lors, vous avez tout notre soutien dans ce chantier que nous espérons voir s'ouvrir d'ici quelques mois.

1.17 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Dépression post-partum»

Mme Véronique Durenne (MR). – Tristesse persistante, perte d'intérêt pour des activités sociales autrefois plaisantes et troubles du sommeil ou de l'appétit... Voici quelques symptômes identifiables chez une jeune maman souffrant d'une dépression *post-partum*.

Récemment, de l'autre côté de l'Atlantique, trois chercheurs américains ont pointé l'absence de prise en considération des papas dans le dépistage de ce type de dépression. En effet, à l'heure actuelle, les pères passent souvent autant de temps avec leurs enfants que les mères, quel que soit le statut conjugal du couple. L'étude américaine démontre que pour le bien-être des enfants, l'évaluation de la santé mentale des deux parents devrait être faite sans égard au sexe ni au statut conjugal.

Selon les chercheurs, de précédentes études montrent que de 2 % à 25 % des pères américains ont vécu, d'une façon ou d'une autre, une dépression *post-partum*. De manière générale, comment la dépression *post-partum* est-elle détectée dans les consultations de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)? Comment l'ONE appréhende-t-il la dépression postnatale paternelle? Les travailleurs médico-sociaux (TMS) sont-ils formés pour détecter cette nouvelle forme de dépression? Parmi les causes, certains scientifiques pointent du doigt le manque d'intérêt des professionnels de la santé pour les futurs pères pendant la grossesse. Comment le papa est-il pris en considération lors du suivi périnatal?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Lors de la naissance d'un enfant, une famille se crée, entraînant des bouleversements tant chez les mères que les pères. Le rôle des pères a évolué ces dernières années. Je ne peux que me réjouir des initiatives parlementaires qui ont été prises au niveau fédéral en vue de rendre automatique le congé de paternité et de l'allonger. L'adoption de ces textes serait un premier pas important en termes d'égalité de genres.

Les professionnels de la grossesse et de l'accouchement reconnaissent sans conteste qu'au-delà de la santé physique de la femme, du conjoint et de l'enfant à naître, la santé mentale du couple peut avoir des conséquences importantes sur le déroulement de la grossesse et la suite. En effet, des épisodes de dépression anténatale et postnatale ont une incidence sérieuse sur la vie de famille, la relation entre les parents et l'enfant ainsi que la future santé mentale de l'enfant.

Dans le cadre du suivi des consultations, les TMS de l'ONE ont été formés afin d'être capables d'aborder les éléments du vécu des parents qui pourraient constituer des signes d'appel ou d'inquiétude. Les professionnels remarquent d'ailleurs la présence de plus en plus importante des pères dans les consultations pour enfants. L'ONE offre un service de prévention de première ligne et joue son rôle de relais vers les professionnels et les services spécialisés, tels que les médecins et les services de santé mentale, lorsque la dépression *post-partum* est avérée.

L'ONE Academy, un partenariat entre les universités et l'ONE, a lancé récemment un appel à projets sur la thématique du genre. L'objectif de cet appel est double: d'une part, analyser le profil sociodémographique des pères d'aujourd'hui, leurs besoins et leurs attentes par rapport aux professionnels qu'ils côtoient et, d'autre part, analyser les représentations des professionnels par rapport à leurs relations avec les pères.

Quatre projets ont été sélectionnés. Ils devraient se clôturer à la fin du mois de décembre 2020. Les résultats serviront à améliorer davantage les pratiques professionnelles, notamment l'accompagnement adéquat des pères.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je désirais savoir si les TMS avaient été correctement formés pour accompagner les parents. C'est apparemment le cas. Avec les appels à projets lancés, nous pourrions jauger les différents résultats obtenus d'ici peu. Tout est mis en œuvre pour accompagner les pères.

1.18 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Accessibilité renforcée des milieux d'accueil»

Mme Véronique Durenne (MR). – La réforme des milieux d'accueil (MILAC) a pour vocation d'améliorer la qualité de l'accueil de la petite enfance et d'augmenter le nombre de places. Pour se faire, la nomenclature des structures d'accueil va s'uniformiser, je n'apprends rien à personne! Les milieux d'accueil collectifs comme les maisons d'enfants, les haltes, les crèches, etc., s'appelleront tous «crèche». Nous en avons déjà parlé, les milieux d'accueil collectifs devront compter au moins quatorze enfants et un accueillant par sept enfants présents.

Une halte-accueil est un lieu d'accueil ponctuel pour les jeunes enfants de moins de six ans. Elle est conçue principalement pour les publics n'ayant pas accès aux milieux de garde traditionnels et plus particulièrement aux demandeurs d'emploi, aux personnes en formation, à celles travaillant à temps partiel, aux parents désirant

souffler ou tout simplement retrouver du temps pour soi.

Certaines haltes-accueil n'auront pas la possibilité de se transformer en crèches pour se conformer à la réforme. Les enfants devront donc être dirigés vers des crèches à accessibilité renforcée. Or une halte-accueil permet d'accueillir un enfant deux à trois heures par jour et les parents paient un tarif horaire. Par contre, dans une crèche à accessibilité renforcée, les parents se verront facturer au minimum une demi-journée de prestation. Le coût sera donc plus élevé que ce qu'ils payaient pour la halte-accueil, en dépit d'une participation financière des parents plus avantageuse qu'avant.

Madame la Ministre, les enfants de familles défavorisées qui recouraient ponctuellement à une halte-accueil qui ferme pourront-ils intégrer prioritairement une crèche en accessibilité? Quel tarif sera appliqué dans ce cas? Celui de la halte-garderie par heure ou celui de la crèche par demi-journée? Une réflexion est en cours sur certains aspects de la réforme MILAC, nous en avons encore discuté ce matin. Je relaye ici une réalité de terrain et je souhaiterais vivement savoir si cette problématique fait partie des éléments en discussion.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La réforme MILAC adoptée sous la précédente législature a pour objectif de renforcer la qualité de l'accueil et l'accessibilité dans toutes ses dimensions. Elle ne vise certainement pas à supprimer des places d'accueil, mais, au contraire, à en renforcer l'offre. La réforme adoptée par le gouvernement précédent prévoit que le modèle de destination des haltes-accueil soit celui d'une crèche bénéficiant d'une subvention d'accessibilité renforcée, dite de niveau 3. L'idée sous-jacente à ce choix était de délaissier la spécialisation des milieux d'accueil pour viser la mixité des publics. Il est effectivement prouvé qu'un accueil mêlant un public diversifié a un effet plus bénéfique sur le développement de l'enfant qu'un autre touchant un public homogène. Un accueil mixte jette les bases d'une intégration sociale future et d'une aisance à trouver sa place dans un groupe hétérogène.

Ainsi, la réforme a pour objectif louable de sortir de la segmentation du secteur de la petite enfance et d'une certaine ségrégation des publics. Le gouvernement a fait sienne cette ambition en se fixant comme objectif de faire des milieux d'accueil de la petite enfance des lieux ouverts et accessibles, travaillant en réseau avec les autres acteurs sociaux présents dans leur environnement.

Toutefois, lors de mon entrée en fonction, il est rapidement apparu que certaines dispositions de la réforme posaient des problèmes, notamment aux milieux d'accueil atypiques tels que les

haltes-accueil. C'est pourquoi j'ai proposé au gouvernement d'ouvrir une période de concertation sur divers points de la réforme. L'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2019 visant à mettre en place une période de concertation dans le cadre de la réforme des milieux d'accueil a reporté l'entrée en vigueur de l'obligation pour les haltes-accueil de se conformer aux règles imposées aux crèches subventionnées. Cette obligation aurait mis celles-ci en grande difficulté au 1^{er} janvier 2020. Les premiers chantiers de concertation et de coconstruction ont commencé aujourd'hui.

Un des chantiers relatifs à la réforme va se pencher plus spécifiquement sur la situation des milieux atypiques: les haltes-accueil, les projets ex-Fonds des équipements et services collectifs (FESC) et ex-Fonds social européen (FSE). Plus généralement, nous examinerons le niveau d'accessibilité renforcée, le niveau 3, à savoir les règles applicables à ces lieux atypiques, leurs normes de financement et leurs frais de fonctionnement. La question de la participation financière des parents sera également examinée.

Je suis très attentive et très sensible à la réalité de ces projets spécifiques ainsi qu'à la nécessité de concilier, d'une part, l'objectif louable de la réforme, c'est-à-dire l'accessibilité des milieux d'accueil aux plus défavorisés, et d'autre part, la nécessité de maintenir des projets qui, chaque jour, démontrent leur haute utilité sociale, dans le respect de leurs spécificités.

Si je suis soucieuse de trouver des réponses aux problématiques spécifiques sur lesquelles les acteurs nous ont interpellés, je veux aussi répondre aux enjeux majeurs que sont la lutte contre la pauvreté infantile, l'accessibilité pour tous, l'intégration des enjeux environnementaux et la création de places, surtout là où les taux de couverture sont les moins élevés, en tenant compte des situations familiales singulières, comme celle des familles monoparentales.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, je suis très heureuse que vous défendiez cette position pour ce cas particulier. C'est souvent lorsqu'une réforme est mise en place que des cas particuliers et des questions précises émergent. Nous suivrons votre travail de près. La concertation est fondamentale.

1.19 Question de M. Mourad Sahli à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bébés parqués»

M. Mourad Sahli (PS). – Les «bébés parqués» sont des enfants, souvent en bas âge, qui sont placés provisoirement à l'hôpital, sans raison médicale précise, mais simplement par manque de

places dans les institutions relevant de l'aide à la jeunesse. Il y a quelques années, la presse faisait état de 800 bébés parqués dans les hôpitaux; cependant, une analyse de l'administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ), réalisée en 2015, a révélé que le nombre réel d'enfants de moins de six ans ayant été pris en charge par un hôpital en 2014 s'élevait plutôt à 275, et que les hôpitaux accueilleraient en permanence une cinquantaine d'enfants de moins de six ans.

La problématique concerne également certaines situations où des enfants entrent à l'hôpital pour des raisons médicales et y restent parfois pour une longue durée alors que leur santé ne justifie pas leur maintien à l'hôpital, où ils ne sont pas pris en charge de manière adéquate puisque les hôpitaux sont faits pour soigner et non pour éduquer des enfants. Le problème était particulièrement accru dans la province de Hainaut, à Mons et à Charleroi, ainsi qu'à Bruxelles et dans la région liégeoise.

La résolution relative aux bébés hospitalisés faute de places dans une structure adaptée, dits «bébés parqués», adoptée par ce Parlement le 9 mars 2016, appelait à mettre fin au plus vite à cette situation. Étant donné que la prise en charge de ces enfants relève à la fois de la petite enfance et de l'aide à la jeunesse, ces deux secteurs sont intervenus afin d'apporter des éléments de solution. Suivant l'adoption à l'unanimité de ce texte, le gouvernement de l'époque a dégagé des budgets conséquents afin de soutenir les efforts en ce sens. Il était question, me semble-t-il, d'un montant de 11 millions d'euros.

Un appel à projets adressé aux services de l'aide à la jeunesse a ensuite permis l'ouverture de nouvelles possibilités de prise en charge en famille d'accueil d'urgence, en services résidentiels d'urgence ou en services résidentiels généraux. En parallèle, la ministre de l'Enfance de l'époque a obtenu un budget de 3,5 millions d'euros afin de faire face à cette problématique. Outre le soutien à un projet pilote de prévention et l'augmentation des subventions destinées aux lieux de rencontre parents-enfants, la création d'au moins 28 places supplémentaires en service d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE) a ensuite été annoncée.

Madame la Ministre, pourriez-vous faire le point sur l'état actuel de la problématique des «bébés parqués» en Fédération Wallonie-Bruxelles? Disposez-vous de statistiques à jour à ce sujet? À l'heure actuelle, combien de nouvelles prises en charge le secteur de la petite enfance compte-t-il? Où ces prises en charge ont-elles lieu? Avez-vous des projets afin d'éradiquer définitivement ce problème? Collaborez-vous avec le ministre de l'Aide à la jeunesse dans ce dossier?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La problématique des «bébés parqués»

est très préoccupante. Malgré les interpellations des acteurs de terrain, la résolution parlementaire adoptée en mars 2016 et l'étude réalisée la même année par la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) à la demande des ministres de l'Enfance et de l'Aide à la jeunesse, des enfants sont toujours placés à l'hôpital. Ils y séjournent parfois pour de longues périodes alors qu'ils ne nécessitent pas ou plus de soins de santé.

Il est compliqué d'obtenir une estimation claire et précise du nombre de «bébés parqués». D'après les informations dont nous disposons, les 28 nouvelles places en SASPE ont été créées principalement dans le Hainaut et n'ont pas permis de remédier au problème. Malgré des améliorations à Mons et à Liège, la situation reste dramatique à Bruxelles et à Charleroi, en raison de l'augmentation du nombre de cas problématiques. Dès lors, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) a lancé en décembre 2019 un appel à projets pour la création de 48 places supplémentaires: 24 en province de Liège et 24 en Région de Bruxelles-Capitale. Les candidatures sont attendues pour le mois d'avril 2020.

L'effort ne doit pas s'arrêter là. La future création de ces deux services spécialisés ne garantit en rien la fin des placements de bébés à l'hôpital pour des raisons sociales. Avec ma collègue la ministre Glatigny, je réfléchirai à la possibilité d'actualiser les données concernant cette problématique. Nous envisagerons ensuite ensemble les mesures à adopter.

M. Mourad Sahli (PS). – Les enfants placés après une décision d'un juge ont subi, outre des violences familiales, une «maltraitance institutionnelle», selon les termes de votre prédécesseur. Malheureusement, ce dernier n'a pas pu apporter de solution concrète à cette problématique lorsqu'il était en place, excepté la création de 28 places supplémentaires en SASPE. Vous annoncez que deux nouvelles structures seront prêtes en avril; j'espère que les régions liégeoise et bruxelloise pourront en bénéficier. Je compte beaucoup sur vos actions et j'espère que, d'ici quatre ans, le gouvernement et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles auront œuvré pour que l'on ne parle plus de «maltraitance institutionnelle», mais bien de «bien-être institutionnel».

1.20 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Éveil culturel des enfants en structures d'accueil»

1.21 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Cul-

ture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rapport d'évaluation de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) sur l'éveil culturel»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Sabine Roberty (PS). – De nombreuses études ont démontré que la pratique culturelle et artistique dès le plus jeune âge favorise l'épanouissement des jeunes enfants. Dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement a d'ailleurs insisté sur l'enjeu essentiel de la pratique culturelle dans tout le parcours des enfants, dès la crèche. J'ai pu prendre connaissance du rapport d'évaluation concernant l'éveil culturel subventionné en structures d'accueil. Ce rapport témoigne de la nécessité d'apporter des améliorations aux dispositions déjà existantes.

Il semblerait que sur un panel de 166 structures répondantes, 12 % n'organisent aucune activité d'éveil culturel. Bien que ce constat doive être nuancé, disposez-vous, Madame la Ministre, de pistes pouvant expliquer les disparités de pratiques entre les différentes structures d'accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles? De quelle manière prévoit-on, comme le proposent les recommandations du rapport, de professionnaliser l'encadrement de l'accueil culturel? Dans quelle mesure ces activités d'éveil tiennent-elles compte des enfants en situation de handicap? Sur la base de quels critères les candidatures des compagnies sont-elles retenues? Est-il prévu de revoir les modalités d'introduction des projets pour répondre à la nature artistique de ceux-ci? Au regard de la composition du jury, les artistes postulants ont le sentiment de ne pas être jugés par leurs pairs. Quel est votre avis à ce sujet? Si vous estimez cette revendication légitime, envisagez-vous de revoir la composition de ce jury? Finalement, quels sont les moyens consacrés à cette politique en 2020? L'enveloppe de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) sera-t-elle renforcée durant cette législature?

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, l'éveil culturel est une manière d'accompagner les tout-petits dans leur découverte du monde et de favoriser l'émergence de leur citoyenneté, mais pas seulement. Apporter davantage d'expériences culturelles et artistiques de qualité est aussi un enrichissement pour la vie quotidienne dans le milieu d'accueil et même un vecteur d'épanouissement personnel pour les adultes qui y travaillent. L'éveil culturel ouvre la palette des expérimentations possibles au sein de la structure d'accueil. Pour toutes ces raisons, il est primordial de l'encourager et de lui permettre d'occuper une place centrale.

Si la nécessité d'éveiller les enfants à la culture dès leur plus jeune âge est aujourd'hui reconvenue par tous les spécialistes, le récent rapport d'évaluation de l'ONE consacré à l'éveil culturel subventionné laisse apparaître certaines lacunes dans le dispositif actuellement privilégié. Ce dernier repose uniquement sur l'article 100 du contrat de gestion de l'ONE: «Dans une perspective de développement de la dimension d'éveil culturel, l'Office poursuit et développe ses activités de théâtre dans tous les types de milieux d'accueil de 0 à 3 ans. L'Office évaluera les possibilités d'établir des synergies avec d'autres secteurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles».

Avez-vous pris connaissance de ce rapport, Madame la Ministre? Quelle analyse en faites-vous? En conclusion de son analyse, l'ONE formule dix recommandations, qui se veulent prospectives et les plus réalistes possible. Si certains ajustements «techniques» pourraient renforcer l'efficacité du projet, le rapport indique qu'en l'état, le dispositif ne permet pas d'atteindre l'objectif global du développement de l'enfant par l'éveil culturel. Lesquelles de ces recommandations souhaitez-vous dès lors privilégier pour améliorer le système? Pouvez-vous nous rappeler le montant de l'enveloppe dédiée à l'éveil culturel dans le budget initial de 2020? Une évolution est-elle prévue dans le budget ajusté?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – En tant que ministre de l'Enfance et de la Culture, je suis très attachée à l'éveil culturel des enfants. La petite enfance est la période où prend racine l'éveil à soi, aux autres et à son environnement. Outre les lectures, le travail autour du livre et des contes, l'apprentissage aux arts plastiques ou encore les activités musicales qui ont déjà lieu dans les milieux d'accueil, les spectacles qui y sont proposés font partie des premiers contacts avec la culture. Favoriser l'accessibilité des enfants à l'éveil culturel, c'est participer au développement de leur vie sociale, économique et culturelle et donc à leur citoyenneté. Cet éveil leur permet d'expérimenter et de laisser s'exprimer leur créativité, leur imaginaire. Il permet aussi aux professionnels de porter un autre regard sur les enfants, sur leur émerveillement et sur leurs émotions.

J'ai effectivement pris connaissance du rapport d'évaluation de l'ONE. Il confirme l'importance de l'éveil culturel dans les structures d'accueil de la petite enfance et nous incite à y consacrer plus de moyens humains et financiers. Le budget initial de 2020 prévoit un montant de 114 700 euros. Ce rapport fait état de certaines évolutions positives, mais il témoigne également de la nécessité d'améliorer les dispositifs existants. Certaines recommandations qui n'occasionnent aucun coût et qui sont directement applicables ont déjà été mises en œuvre et d'autres

le seront encore dans le futur. Ces recommandations seront réexaminées globalement au moment du prochain appel à candidatures.

J'en viens maintenant à vos questions précises, Madame Roberty. Les raisons qui expliquent que 12 % des structures répondantes déclarent n'organiser aucune activité d'éveil culturel sont multiples. Dans plus de la moitié des cas, la raison principale est l'absence d'un budget suffisant. Toutefois, je rappelle que la notion d'éveil culturel peut se décliner sous diverses formes, et que ce constat est donc à nuancer.

La sélection des compagnies se fait sur la base de critères de recevabilité, puis sur celle de l'appréciation d'un jury en fonction de critères de sélection préétablis. Le jury est actuellement composé de trois types de profil: des profils psychopédagogiques, des profils culturels et des professionnels issus du secteur de l'accueil de la petite enfance.

Vu les frustrations qu'il suscite, j'estime que sa composition mérite d'être réétudiée.

Quant à la manière dont il faudrait apprécier les recommandations du rapport pour professionnaliser l'encadrement de l'accueil culturel, je souhaite prendre le temps de l'analyse avant de m'avancer plus précisément. La DPC prévoit l'instauration du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) dès la maternelle. Je soutiens totalement cette dynamique, sur laquelle Mme Désir et moi-même travaillons beaucoup. Il me semble essentiel d'élargir ce modèle à la petite enfance, mais une réflexion à ce sujet devra être menée en concertation avec les opérateurs de terrain.

Pour conclure, je tiens à ce que la question de l'éveil culturel dans la petite enfance soit envisagée dans une perspective d'ouverture et d'accessibilité à toutes et tous, avec une attention particulière pour les enfants précarisés.

Mme Sabine Roberty (PS). – Dans votre réponse, Madame la Ministre, vous avez évoqué les enfants précarisés, mais pas ceux en situation de handicap. Je reviendrai donc vers vous à ce sujet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, nous connaissons votre attachement aux matières culturelles. Je ne doutais donc pas de votre intérêt pour ce dossier. Je suis satisfaite que les recommandations aient été suivies, en tout cas les moins coûteuses. Nous attendons l'ajustement budgétaire pour poursuivre cet échange. Nous reviendrons donc sur le dossier.

1.22 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Maisons de naissance»

1.23 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Recommandation du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) sur la fermeture de 17 maternités»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Jacqueline Galant (MR). – Le sort des maternités inquiète le secteur hospitalier après que le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) a recommandé la fermeture d'un certain nombre de ces structures en Belgique. C'est notamment le cas pour huit «petites maternités» où il n'y aurait même pas une naissance par jour. Le KCE base son analyse sur trois critères: l'efficacité de ces structures hospitalières, la qualité des soins et l'accessibilité. Les petites infrastructures pourraient donc être amenées soit à augmenter leur capacité, soit à fermer leurs portes.

Aucune décision n'a été prise à ce jour. Mon souci est de veiller à utiliser les ressources du secteur de la santé aussi efficacement que possible, sans que la qualité ou l'accessibilité des soins soient affectées.

Accoucher à la maternité de l'hôpital, c'est le choix de l'immense majorité des futures mères. Il existe pourtant d'autres lieux où elles peuvent vivre leur grossesse et donner naissance à leur enfant tout en bénéficiant d'un accompagnement de professionnels de la santé. En effet, notre territoire compte quatre maisons de naissance dépendant directement du centre hospitalier universitaire (CHU) de Charleroi et de l'hôpital Érasme. Il s'agit d'espaces d'accouchements physiologiques démedicalisés, gérés entièrement par les sages-femmes au sein des hôpitaux. Ces services proposent un accouchement naturel et un suivi personnalisé dans un cadre moins aseptisé que le milieu hospitalier. Les gîtes et les maisons de naissance constituent des solutions alternatives à l'accouchement à domicile, qui est souvent associé à une plus grande prise de risques.

Je voudrais cependant rappeler certaines inquiétudes, notamment celles formulées par l'Académie de médecine lors de la création de ces maisons de naissance: dans ces structures, la responsabilité est dévolue aux sages-femmes selon un concept anglo-saxon; or, un centre hospitalier de plus haut niveau à proximité reste nécessaire en cas de complications.

Madame la Ministre, que pensez-vous des maisons de naissance? L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) est-il présent dans ces maisons de maternité ou envisage-t-il de l'être, comme il l'est dans les hôpitaux où il assure des

consultations pré- et postnatales? Quelle est l'opinion de l'ONE et de son conseil d'avis par rapport à ces structures? L'ONE a-t-il effectué une analyse de ces structures?

Existe-t-il une concertation entre l'État fédéral, les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet de la fermeture des maternités et de la création de structures telles que les maisons de naissance?

En raison de l'éventuelle fermeture de maternités, je m'attends à ce qu'il faille plus de sages-femmes en dehors des hôpitaux pour assurer les soins postnataux à domicile. Force est de constater un raccourcissement de la durée des séjours en maternité. L'ONE est-il préparé à cette possibilité au niveau de ses consultations?

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Je ne reprendrai pas le constat que vient de faire Mme Galant, en détaillant les critères énoncés pour justifier la fermeture des maternités. Nous savons que le gouvernement fédéral est en affaires courantes, mais c'est la manière brutale dont l'annonce a été faite que nous dénonçons!

Au-delà des propos de la ministre, ce sont aussi les critères établis par le KCE qui sont interpellants. Examiner la situation des maternités uniquement sur la base du nombre d'accouchements, c'est oublier une part non négligeable du reste du travail réalisé, tel que le suivi en consultation des femmes enceintes, le suivi rapproché des grossesses à problèmes, ainsi que l'accompagnement pré- et postnatal.

Madame la Ministre, l'une des principales missions de l'ONE est l'accompagnement du jeune enfant et de sa famille. Il n'est donc pas inutile de s'intéresser à l'incidence d'éventuelles fermetures de maternités sur cette mission fondamentale de l'ONE. Ce matin, une de nos collègues parlementaires a demandé à l'administrateur général de l'ONE comment cette annonce avait été appréhendée. M. Parmentier a répondu que ce point n'avait pas encore été débattu au sein de l'ONE. Avez-vous, Madame la Ministre, abordé le sujet avec l'ONE?

Le travail des travailleurs médico-sociaux (TMS) dans les consultations prénatales implantées dans les hôpitaux, ou celui des TMS dits «de liaison», présents auprès des jeunes mamans dans les maternités, sera-t-il affecté par de telles fermetures? Le travail a déjà évolué, compte tenu de la diminution de la durée des séjours dans les hôpitaux. Comment faire, dès lors, pour maintenir ce contact avec les futurs parents? Enfin, ce point pourrait-il figurer à l'ordre du jour d'une prochaine conférence interministérielle (CIM) Santé? En effet, le pouvoir fédéral n'est pas le seul à être concerné par les questions de santé. Je vous vois déjà sourire, Madame la Ministre! J'ai hâte de connaître votre réponse, mais je crois qu'elle ne va pas nous plaire!

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Mesdames les Députées, la parution de l'étude du KCE a fait beaucoup de bruit. Elle indique que dix-sept petites maternités, comptabilisant moins de 557 naissances par an, pourraient être fermées, dont huit en Wallonie, principalement pour des raisons d'efficience.

La politique hospitalière ne ressort pas de mes compétences. Toutefois, l'accessibilité des services de santé et un accueil à taille humaine sont des critères qui m'apparaissent primordiaux. Les petites maternités, comme on les désigne, sont implantées dans leur bassin de vie, au plus près des besoins de la population et des réalités de terrain. Notons que l'étude du KCE ne prend pas suffisamment en considération la création des réseaux hospitaliers qui doivent justement permettre aux hôpitaux de se réorganiser dans leur bassin de vie. Laisser le temps à ces réseaux de se former et leur permettre de faire leur propre analyse à partir des synergies possibles est une étape indispensable avant toute décision.

En 2018, l'ONE a suivi 17 000 futures mères en consultations prénatales hospitalières ainsi que 900 en consultations prénatales de quartier, soit, au total, un tiers des grossesses sur les quelque 50 000 naissances enregistrées en Fédération Wallonie-Bruxelles. Parmi les maternités concernées, l'ONE organise une consultation prénatale à l'hôpital André Vésale qui fait partie du CHR de Charleroi. Cette consultation sera prochainement transférée sur le site Marie Curie, ainsi qu'au CHR de Huy. Les TMS de l'ONE y suivent environ 200 futures mères par an.

Les autres maternités bénéficient du service de liaison. Celui-ci consiste en un contact avec la future mère autour de la trentième semaine de grossesse ou un contact à la maternité après l'accouchement. C'est l'occasion de faire le point sur la situation de la famille, de présenter les services postnataux de l'ONE, et de recueillir des données médico-sociales qui permettront au TMS du secteur de contacter ultérieurement la famille.

J'insiste sur le fait qu'à ce jour, aucune décision n'a été prise par le gouvernement fédéral. Le KCE joue son rôle de centre de recherche indépendant, mais ce n'est pas lui qui pose les choix politiques.

Néanmoins, si les maternités concernées devaient effectivement fermer, les TMS de l'ONE qui y sont attachés seraient déplacés vers les autres consultations prénatales et les services de liaison d'autres maternités.

Quant aux maisons de naissance, Madame Galant, elles permettent aux femmes qui le souhaitent et qui ne présentent pas de risques particuliers d'accoucher naturellement, dans le respect de la physiologie de la grossesse et de l'accouchement. Une étude récente parue dans la revue médicale

«*Birth*» sur l'expérience de la maison de naissance le Cocon, implantée dans l'hôpital Érasme, montre d'ailleurs des résultats encourageants pour les grossesses à bas risque. L'accouchement doit pouvoir se réaliser dans un cadre aussi accueillant et humanisé que possible, en veillant à ce que les liens entre l'enfant et ses parents puissent se nouer en toute harmonie. Je n'ai donc aucune objection à assister à la création de maisons de naissance, de préférence au sein ou à proximité immédiate des maternités, afin que celles-ci puissent assurer une prise en charge adéquate, en cas de problème lié à l'accouchement.

Plus fondamentalement, en tant que ministre de la Santé et des Droits des femmes, je défends le droit de toutes les femmes à recevoir une information systématique et claire sur les choix disponibles de suivi de grossesse et d'accouchement, en fonction de l'état de santé et du projet de naissance de chacune.

Enfin, comme je le répète fréquemment dans de cette commission, la CIM Santé ne s'est pas encore réunie depuis que j'ai pris mes fonctions. Je le regrette tant il est important que les différents niveaux de pouvoir communiquent, et que chacun mesure bien l'impact de ses décisions sur les secteurs qui relèvent de la compétence des autres.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Madame la Ministre, comme vous l'avez précisé, le gouvernement fédéral n'a encore pris aucune décision, mais mieux vaut prévenir que guérir. Je suis une jeune maman et je peux vous dire à quel point les maternités de proximité sont importantes, surtout dans une région comme le Borinage. Les réseaux de soins de santé doivent absolument être créés avant de prendre toute autre décision.

Vous dites que les résultats émanant des maisons de naissance sont encourageants et que vous ne voyez pas d'objection à leur existence. N'oubliez pas que, même lorsqu'une grossesse n'est pas considérée comme à risque, un problème peut toujours survenir lors de l'accouchement. C'est ce que j'ai vécu personnellement. Un accouchement présente toujours un risque. Je pense que nous devons encourager ce genre d'initiatives pour pallier l'éventuelle disparition des maternités, mais il faut alors exiger qu'un lien direct avec le milieu hospitalier soit garanti en cas de problème.

Je voudrais terminer en disant que la concertation est très importante dans le cadre d'un dossier comme celui-ci. J'espère qu'elle aura lieu dès que nous aurons un nouveau gouvernement fédéral.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Je voulais rebondir sur ce dernier aspect. Certes, il n'y a pas de gouvernement fédéral. Toutefois, c'est surtout la manière dont l'information a été communiquée qui m'interpelle. Le faire par voie de presse, alors que l'on a avant tout besoin de

concertation et de coordination, est inopportun et interpellant.

Je ne doute pas que vous saurez utiliser votre force de persuasion pour convaincre les uns et les autres de se réunir, qu'il y ait un gouvernement fédéral ou pas. Je pense qu'il est important de savoir ce qui se passe dans les autres régions. Les décisions prises en concertation sont primordiales.

1.24 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Transition entre l'accueil de la petite enfance et l'enseignement maternel»

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, la vie de tout individu est composée d'une succession d'étapes. La transition de l'une à l'autre est, dans la plupart des cas, abordée avec appréhension. Le rythme imposé par le développement actuel de la société et par nos modes de vie a une incidence sur ces périodes de changement et rend souvent abrupte la transition d'une étape à l'autre. Par ailleurs, l'inconnu est rarement confortable et peut être difficile à appréhender. Certaines de ces transitions sont pourtant prévisibles et, par conséquent, appréhendables. Il revient alors aux institutions concernées d'aider à l'accompagnement et à l'articulation de ce temps de transition. Le but est que celui-ci ne soit pas associé à une période d'angoisse, mais suscite la prise de conscience que la fin d'une ère entraîne nécessairement le commencement d'une nouvelle.

Parmi ces étapes marquantes de la vie, il y a le passage du milieu d'accueil à l'école. Le stress occasionné par la première rentrée scolaire n'est plus à démontrer. Ce moment clé dans le parcours de l'enfant est fréquemment anxiogène, tant pour lui que pour sa famille. Pour l'enfant, c'est l'occasion de découvrir et d'investir de nouveaux lieux, d'adopter de nouvelles règles et façons d'être au sein d'un plus grand groupe, de découvrir de nouvelles compétences et de nouvelles personnes. Pour les parents, cette phase implique la réorganisation obligatoire de la vie familiale.

Madame la Ministre, le gouvernement s'est engagé à veiller à une meilleure transition entre l'accueil de la petite enfance et l'enseignement maternel et à mener une réflexion pour améliorer le continuum entre les niveaux préscolaire et scolaire. Afin que l'adaptation de l'enfant se passe le mieux possible, quelles démarches sont-elles actuellement entreprises pour faciliter l'information aux familles, l'accompagnement par les milieux d'accueil et les gestes d'accueil par les écoles? Avec quel(s) partenaire(s) cette réflexion visant à améliorer le continuum sera-t-elle menée? A-t-elle d'ailleurs déjà été entamée? Quelles pistes seront-

elles étudiées et évaluées? Des formations sont-elles organisées avec et pour les professionnels de la petite enfance et/ou du secteur scolaire à ce sujet?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le passage de la crèche à l'école est un moment particulièrement important. Dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement s'est engagé à veiller à une meilleure transition et à soutenir des projets pilotes allant dans ce sens.

Avant d'en venir au cœur de votre question, permettez-moi d'abord d'attirer votre attention sur le fait que de trop nombreux enfants ne fréquentent pas de milieu d'accueil avant l'entrée à l'école maternelle. Pourtant, pour bon nombre d'entre eux, l'entrée à l'école maternelle est un moment difficile. Les inégalités y sont parfois ancrées dès le premier jour d'école et existeront tout au long du parcours scolaire. Le gouvernement s'est ainsi engagé à développer une stratégie visant à ce qu'un maximum d'enfants en situation de pauvreté aient l'opportunité de fréquenter un milieu d'accueil avant l'entrée à l'école maternelle.

Pour y parvenir, il est nécessaire de faire des milieux d'accueil des lieux ouverts sur leur quartier, où d'autres activités d'accompagnement des familles peuvent être organisées. L'idée est de réaliser un travail en réseau avec les opérateurs sociaux environnants, en vue de créer un réel continuum entre les services d'accompagnement de la parentalité et les services d'accueil. Mais cette notion renvoie aussi au continuum pédagogique, qui n'est pas évident à assurer dans un système d'accueil et d'éducation des enfants de 0 à 6 ans scindé, tel qu'il existe en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En effet, notre système est dit «scindé», par opposition au modèle «intégré» qui prévaut dans les pays nordiques par exemple. Suivant ce dernier, une structure unique est investie de la mission d'accueil et d'éducation des enfants jusqu'à 6 ans. Une politique intégrée permet pourtant d'assurer une plus grande continuité dans le curriculum et le parcours éducatif des enfants de cet âge.

Actuellement, quelques publications de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) évoquent la transition vers l'école maternelle, en particulier la brochure «Dis, c'est quand que je vais à l'école?» qui est diffusée dans les milieux d'accueil. Des recherches menées avec le soutien de l'ONE et de l'administration générale de l'enseignement (AGE) portent quant à elles sur les pratiques transitionnelles. Leurs résultats ouvriront sans nul doute sur de nouvelles perspectives qui devront être intégrées dans les réflexions et pratiques actuelles.

La formation des professionnels et leur sensibilisation à ce sujet sont importantes. L'ONE soutient depuis de nombreuses années deux formations continues, organisées par le Centre de formation permanente et de recherche dans les milieux d'accueil du jeune enfant (Fraje) et les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) sur le thème de la transition de la crèche à l'école. Ces formations rassemblent des professionnels de l'accueil de la petite enfance, des écoles maternelles, ainsi que des accueillants extrascolaires.

La question du lien entre le milieu d'accueil de la petite enfance et l'école maternelle devra impérativement être abordée dans les travaux qui seront menés au cours de cette législature. L'objectif est d'aboutir à la création d'un bachelier en éducation et à l'accueil du jeune enfant qui se retrouve au programme de la DPC.

À l'heure actuelle, il existe énormément d'initiatives émanant du terrain et dont le but est d'instaurer des expériences de continuum entre les milieux d'accueil et les classes d'accueil. Dans mon ancienne commune, une plateforme a pour ambition de rassembler tous les milieux d'accueil, l'ONE, une structure de lien parents-enfants autour de cette question. Dans cette optique, elle a invité l'entièreté des écoles maternelles de l'entité ayant des classes d'accueil et tous réseaux confondus, à déterminer ensemble une manière d'assurer ce continuum. L'ensemble des instituteurs des classes d'accueil ont pris part à cette rencontre et ont pu évaluer et proposer de petites actions permettant de travailler à cet objectif au nom du bien-être de l'enfant. La semaine passée, je me suis rendue à Maurage pour l'inauguration d'un nouveau milieu d'accueil, chapeauté par le Groupe Jolimont. Des initiatives et des réflexions sur le sujet y ont également cours.

Le secteur est prêt. Nous devons utiliser les ressources existantes et les valoriser pour qu'elles se multiplient. Ce moment de transition est vraiment stressant pour les enfants. Les tout-petits passent de sections où ils sont encadrés par une grande équipe de puéricultrices et puériculteurs à une classe d'accueil de 25 enfants. Prenons le temps de repenser ce continuum qui me paraît essentiel.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Je prends bonne note du travail en cours. Je désire toutefois revenir sur un point. Vous avez évoqué le cas des pays nordiques que je connais bien. Serait-il envisageable, dans la nouvelle programmation du plan «Cigogne», d'encourager la création d'un milieu d'accueil de la petite enfance proche d'une école ou d'une école de devoirs? Les parents qui viendraient y déposer un de leurs enfants en profiteraient pour faire un saut dans la crèche voisine, ce qui créerait une interaction. Peut-être y a-t-il là une réflexion à mener dans le cadre de la programmation de ce nouveau plan.

1.25 Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Développement des arts de la marionnette, du théâtre d'objet et des arts associés en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Matteo Segers (Ecolo). – Le 13 février prochain, le M-Collectif, en partenariat avec le centre culturel Jacques Franck, organisera la toute première soirée de valorisation des arts de la marionnette, du théâtre d'objet et des arts associés. Il s'agira alors d'un premier essai organisé essentiellement avec beaucoup de bonne volonté, sans d'autres moyens que ceux du cœur et des bras. (*M. Segers parle en manipulant une marionnette*)

Il est d'abord très intéressant de rappeler que le M-collectif est une initiative fédératrice qui repose sur un manifeste encourageant la promotion de ces disciplines. Ce manifeste est signé par plus de trois cents personnes professionnelles dont des artistes, des associations reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi de nombreuses directions et coordinations d'opérateurs culturels, des acteurs issus de l'enseignement ainsi que des professionnels de la création internationale. Depuis deux ans, le M-Collectif montre que les acteurs associés à ces techniques souhaitent se retrouver au-delà des champs sectoriels et des cloisonnements existant parfois en arts vivants.

Le théâtre, la danse, le cirque, les arts forains, le conte, pour ne citer qu'eux, sont aujourd'hui très ouverts à l'intégration de la marionnette, du théâtre d'objet et des arts associés. Ces techniques transcendent la question du folklore et du patrimoine depuis de nombreuses années pour intégrer l'art actuel, la recherche et le développement. Bien que souvent ignorée, la liste des artistes et compagnies pratiquant ces techniques est importante. Il s'agit d'une liste en or qui regroupe des personnes faisant rayonner notre création à l'étranger avec brio. Notre terreau d'artistes de ces disciplines est un des plus riches et appréciés au monde. De nombreux marionnettistes et acteurs du théâtre ont beaucoup de succès et enseignent à l'étranger. Reconnaître le M-Collectif en tant que fédération professionnelle est donc crucial, tout comme la nécessité d'offrir à ce collectif les moyens de son action. À ce titre, il est également essentiel de reconnaître plusieurs fédérations afin que chaque discipline puisse se rattacher à une fédération professionnelle. Au-delà de l'aspect innovant de créativité, d'attractivité et de recherche, le magnifique monde que regroupe la marionnette est aussi un univers extrêmement fructueux d'accessibilité des œuvres, de dialogue entre les différences ainsi que d'impact auprès, notamment, des familles et des plus jeunes.

Madame la Ministre, un soutien marqué à cette discipline et à sa fédération est donc prépondérant. Quelle place accordez-vous à ces acteurs dans votre politique? N'y a-t-il pas là une opportunité culturelle à saisir pour le rayonnement de nos créations? Un dialogue avec Wallonie-Bruxelles International (WBI) est-il en cours pour assurer le rayonnement spécifique de ces talents?

Enfin, je souhaiterais attirer votre attention sur la nécessité à consolider le rayonnement de ces techniques par la diffusion. À ce titre, pourriez-vous nous informer de la place qu'occupent les spectacles intégrant de la marionnette et du théâtre d'objet dans les tournées arts et vie, spectacle à l'école, mais aussi à l'international, notamment au Théâtre des Doms et au Centre Wallonie-Bruxelles de Paris?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je trouve l'initiative du M-Collectif enthousiasmante et je salue l'accueil qui lui a été réservé par le Centre culturel Jacques Franck. En effet, il ne se contente pas de mettre à disposition son lieu pour cette soirée, mais il l'a également accompagné d'une semaine de programmation entièrement dédiée aux arts de la marionnette. C'est un bel exemple de décloisonnement sectoriel. Mon cabinet a l'intention d'assister à cette soirée de mise en valeur des arts de la marionnette, du théâtre d'objets et des arts associés. En ce qui me concerne, j'ai l'intention d'assister au Festival de la Marionnette, à Tubize, le 22 mars prochain.

J'en viens à la diffusion, le catalogue «Art et Vie» pour la saison 2019-2020 fait état de 18 spectacles intégrant de la marionnette et du théâtre d'objets destinés aux adultes et de 51 spectacles destinés au jeune public. Ces chiffres sont, me semble-t-il, encourageants. Ils démontrent un certain intérêt de la part des programmeurs. La réflexion sur les actions à mener avec WBI pour cette discipline sera intégrée dans le travail global sur la diffusion internationale. Il me semble en effet important de ne pas déconnecter les disciplines entre elles et de pouvoir mener une action coordonnée.

Ma volonté, de manière générale, est de pouvoir donner un accès équitable à toutes les disciplines artistiques et à leurs opérateurs, aux dispositifs de soutien à la création et à la diffusion. C'est la raison pour laquelle, dans les décisions liées à l'octroi des reconnaissances pour les fédérations professionnelles dans le cadre du décret sur la nouvelle gouvernance culturelle du 28 mars 2019 que je viens de transmettre à mon administration, le M-Collectif est dans la liste des fédérations à reconnaître. Il siègera donc dans la Chambre de concertation des arts vivants.

Il s'agit d'une première étape dans le travail à mener pour la valorisation de ces arts multiples

et interdisciplinaires. Il en va également d'enjeux liés à la création émergente. La perception parfois passéiste par les secteurs de cette discipline se rapporte généralement au champ lexical du folklore, parce qu'elle n'a pas été intégrée dans les réflexions sur les politiques culturelles. Mon équipe est disposée au dialogue avec le M-Collectif afin qu'il puisse présenter ses disciplines et les enjeux qui y sont liés.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Madame la Ministre, vous avez évoqué 69 spectacles reconnus en théâtre jeune public et en théâtre adulte. Ce chiffre montre l'importance de ce type de spectacles. Puisqu'il y a environ trois cents spectacles, il y en a un peu plus d'un sur cinq. Si nous ne pouvons pas faire de particularisme pour certaines disciplines, nous constatons cependant qu'en arts de la scène, les disciplines se croisent et se mélangent. Le fait de reconnaître des fédérations spécifiques à certaines disciplines permettrait alors d'accélérer et d'accroître ce dialogue transversal.

Il est très intéressant d'entendre que vous avez souhaité la reconnaissance du M-Collectif, cela n'a pas été facile, car sortir la marionnette de son appréciation purement folklorique nécessite un travail quotidien. Il faut reconnaître qu'aujourd'hui, la plupart des créateurs qui travaillent à la pointe de cet art sont des personnes qui souhaitent sortir de cet a priori. Je vous remercie aussi pour votre attention bienveillante afin que la création émergente puisse également faire partie intégrante des politiques culturelles.

1.26 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bilan du Palace près de deux ans après sa réouverture»

M. Olivier Maroy (MR). – À l'issue d'une longue saga truffée d'embûches, le cinéma Le Palace a rouvert ses portes en mars 2018. Nous avons alors assisté à la renaissance d'un lieu culturel œuvrant à la promotion du film d'art et d'essai.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a apporté un soutien important à la réouverture du Palace. Près de deux ans plus tard, je souhaiterais faire le point avec vous sur ce dossier, Madame la Ministre.

Disposez-vous de chiffres ou d'informations sur les résultats de l'exploitation du Palace de ces deux années? Quel regard portez-vous sur le travail accompli par Le Palace depuis sa réouverture? Considérez-vous que les objectifs fixés ont tous été atteints?

Il était question de développer la dimension sociale et éducative du lieu en travaillant avec des

écoles et des maisons de quartier. Pourriez-vous me donner des précisions sur ce qui a été accompli dans ce domaine et sur ce qui est prévu dans les mois à venir?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le Palace fêtera en mars prochain ses deux années d'existence. L'année 2019, à savoir la première année complète d'activités, enregistre 157 097 entrées (scolaires compris), soit une augmentation de la fréquentation du cinéma de 65 % par rapport à l'année 2018 qui a compté dix mois d'activités.

Je relève plusieurs points positifs. Premièrement, à l'issue des deux premières années d'exploitation, le cinéma Le Palace est parvenu à se positionner dans le paysage audiovisuel bruxellois et à y occuper une place en tant que cinéma d'art et d'essai, malgré la densité de l'offre culturelle existante dans la capitale. La programmation est diversifiée et composée d'œuvres de genres et de formats différents: courts métrages, documentaires, fictions, animations, films expérimentaux...

Deuxièmement, le cinéma belge est bien mis à l'honneur. Parmi les 161 longs métrages proposés au public en 2018 figurent 59 films produits ou coproduits en Belgique, ce qui représente 33 % de la programmation. Ces longs métrages ont attiré près de 20 000 spectateurs, soit 25 % des entrées enregistrées en 2018.

Troisièmement, Le Palace a noué de nombreuses collaborations: avec les festivals tels que Millenium, Anima et le Festival du cinéma méditerranéen, avec les ateliers d'école et de production subventionnés, avec les exploitants de salles tels que les Grignoux ou le Vendôme, ou avec des associations comme le Cinemaximiliaan.

Le Palace entretient par ailleurs un partenariat avec la ville de Bruxelles par l'intermédiaire des maisons de quartier. À cet égard, il travaille selon deux axes: l'organisation de séances spéciales à la demande et la mise à disposition de 1 000 places gratuites sur l'année. En outre, il a enregistré 6 514 entrées «article27» en 2019.

La volonté était de s'adresser à tous les publics et il semble que le défi soit réussi. En matière de curiosité, le Palace a fait le pari, par exemple, d'être le seul à programmer «Roma», le film Netflix d'Alfonso Cuarón. Ce film a remporté de nombreux prix dont un Oscar. Le directeur du cinéma expliquait dans une interview au «Soir» que des Parisiens avaient pris le Thalys pour venir voir le film au Palace.

Aujourd'hui, en plus d'un public de cinéphiles avertis, le Palace accueille donc des centaines de Bruxellois curieux de découvrir des films, d'assister à des conférences ou de participer à des ateliers. Je vois dans son succès la preuve que le public est prêt pour un nouveau style de

cinéma. Le public considère le cinéma non seulement comme un endroit où il va voir un film, mais comme un réel lieu de collaboration entre acteurs culturels et associatifs, un lieu de culture et d'apprentissages.

M. Olivier Maroy (MR). – Je vous remercie d'avoir fait la démonstration que la Fédération Wallonie-Bruxelles a certainement eu raison de faire revivre ce lieu. Je constate que les chiffres encourageants que vous avez cités démentent les prédictions d'André Flahaut, le précédent ministre du Budget qui, en 2017 ou en 2018, avez dit ceci: «Je demande aux frères Dardenne que ce soit rentable». Vous l'avez démontré!

Je me réjouis aussi de la dimension sociale de ce cinéma d'art et d'essai qui s'est parfaitement intégré dans le quartier environnant. Longue vie au Palace!

1.27 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Alphabétisation des adultes en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Eddy Fontaine (PS). – L'alphabétisation des adultes en Fédération Wallonie-Bruxelles, et par extension, l'éducation permanente, dépendent des politiques culturelles élaborées par notre Fédération. Dans son huitième état des lieux, le Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes dresse le portrait de l'alphabétisation de la population adulte.

L'alphabétisation des adultes est un enjeu éducatif, démocratique et citoyen qui touche à de multiples compétences, tant en Fédération Wallonie-Bruxelles qu'en Wallonie. Tout le monde s'accorde sur le fait que l'objectif premier de cette formation est de permettre à des personnes de lire et de comprendre des textes simples. Elles pourront ainsi mieux gérer leur projet de vie et naviguer dans une société en mutation constante, où l'élévation du niveau minimum de compétences demandées est une réalité.

D'après l'enquête de 2018 sur les forces de travail, 500 690 personnes n'ont pas dépassé l'enseignement primaire. Cependant, nous ne disposons pas d'informations basées sur des enquêtes spécifiques pour déterminer le nombre de personnes analphabètes ou illettrées ainsi que leurs caractéristiques. À ces personnes, s'ajoutent les migrants et les primo-arrivants qui ont parfois besoin, eux aussi, de s'inscrire dans une démarche «Alpha» et/ou français langue étrangère (FLE).

Madame la Ministre, est-il prévu de mener une étude pour actualiser nos connaissances sur les besoins de l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles en fonction des différents

publics? Votre cabinet faisant partie de ce comité de pilotage permanent, pouvez-vous nous informer de ses constats? Est-il prévu d'élaborer ou de redéployer des dispositifs de subventionnement ponctuels, comme l'appel à projets Alpha-Culture, pour renforcer la dimension culturelle dans l'approche pédagogique des formations d'adultes pas ou peu scolarisés? Avez-vous déjà consulté vos collègues, mesdames les ministres Glatigny et Morreale, concernant la création potentielle d'un cadre et d'outils communs pour les associations qui travaillent principalement sur la problématique de l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le pourcentage estimé de personnes analphabètes en Fédération Wallonie-Bruxelles est de 10 %. Alors que nous sommes dans une société démocratique où l'école est obligatoire, ce chiffre reste interpellant, voire scandaleux. L'effectivité des droits culturels est un élément central des politiques culturelles que je compte déployer durant cette législature. Or, en Belgique francophone, la maîtrise du français est une condition *sine qua non* à l'exercice des droits culturels. Qui veut œuvrer à la vie culturelle doit pouvoir lire, écrire et s'exprimer.

Comme vous le soulignez, ce chiffre est une estimation basée sur le nombre de personnes n'ayant pas dépassé le niveau de l'enseignement primaire. Pour lutter efficacement contre un phénomène, en l'occurrence l'analphabétisme, il est essentiel de bien le connaître. Deux études ont été menées ces dernières années. L'une, publiée en 2012, évalue la politique d'alphabétisation en Région wallonne et en Région bruxelloise. L'autre, publiée en 2018, est une première étape de recherche en vue d'élaborer un référentiel d'outils et d'indicateurs d'évaluation en alphabétisation. Le secteur est toutefois demandeur d'une recherche sur le nombre réel d'analphabètes en Fédération Wallonie Bruxelles. J'en ai pris bonne note, mais mes services m'informent qu'une mise à jour des données effectives n'est pas à l'ordre du jour à ce stade. Ce constat d'une mauvaise connaissance des besoins réels en alphabétisation en Fédération Wallonie Bruxelles est aussi formulé par le Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes. Ce comité rassemble des représentants de la Fédération, dont certains sont issus de mon cabinet, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française (COCOF). Il dresse également d'autres constats, notamment l'absence de référentiel commun au secteur, en raison d'une grande diversité d'opérateurs, de sources de financement et d'objectifs.

Autres constats: des difficultés de gestion pour les opérateurs, en raison des multiples sources de financement, et la différence du travail

d'alphabétisation selon que les personnes ne maîtrisent pas leur langue maternelle ou ne maîtrisent pas la langue de leur pays d'accueil.

L'alphabétisation ne concerne donc pas que l'éducation permanente et les politiques culturelles. Les politiques de l'enseignement fondamental, de la promotion sociale, de la jeunesse, de l'égalité des chances et de la cohésion sociale ont également leur rôle à jouer. S'il est indispensable de lutter contre l'analphabétisme, il l'est tout autant de remédier à ses causes, qui sont la pauvreté et l'exclusion qui en découle. Il faut pouvoir coordonner les politiques afin d'apporter, ensemble, des réponses à ces constats. Le Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation se réunit régulièrement et assure une partie de cette coordination. Il nous appartient ensuite de nous emparer des recommandations qu'il émet.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, nous sommes d'accord sur les constats et sur le caractère scandaleux des 10 % d'analphabètes dans une Fédération où l'enseignement est obligatoire et quasi gratuit. Nous nous rejoignons aussi sur la nécessité de lutter contre les causes de l'analphabétisme. Le travail à accomplir est considérable, mais je suis convaincu que vous prendrez ce dossier à bras-le-corps. Nous y reviendrons ultérieurement.

1.28 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Préservation des langues régionales endogènes»

Mme Sabine Roberty (PS). – Le décret relatif aux langues régionales endogènes de la Communauté française garantit la reconnaissance des langues régionales endogènes ainsi que leur protection et leur promotion fut promulgué le 24 décembre 1990, soit il y a près de 30 ans. En parallèle, une instance d'avis, communément appelée Conseil des langues régionales endogènes (CLRE), fut créée afin d'émettre des recommandations nécessaires à la bonne application du décret susmentionné. Depuis lors, le CLRE dresse chaque année un bilan de son activité. Pour l'année 2019, ce bilan n'est pas encore disponible sur la plateforme en ligne qui y est consacrée. Ce bilan sera-t-il publié prochainement?

En outre, le budget affecté au CLRE a considérablement diminué depuis la création de cette instance d'avis, plus particulièrement à partir de l'année 2014. Quelles raisons ont motivé cette restriction budgétaire?

Par ailleurs, dans son bilan de 2018, le CLRE témoigne de l'étroitesse du budget disponible. C'est pour cette raison que seules les demandes ayant pour objet la publication et/ou la diffusion

de textes, études et documents sur/en langue régionale endogène avaient reçu une réponse positive. Dois-je en déduire que le budget annuel affecté n'est pas suffisant pour honorer le prescrit du décret de 1990? Pour rappel, ce texte prévoit notamment que les différents organismes consultatifs, dont le CLRE, peuvent proposer toutes les mesures visant à préserver et à favoriser ces langues régionales endogènes.

Notre Fédération compte différents dialectes tels que le wallon, le champenois, le lorrain, le picard, etc. qui sont autant de richesses pour l'identité historique et culturelle de la Wallonie. À cet égard, début 2018, un label avait été créé à destination des communes qui souhaitent s'engager à préserver, sur leur propre territoire, les langues régionales. «Ma commune dit oui aux langues régionales» est l'intitulé de ce projet qui ne comptait que dix communes signataires à l'époque. Même si une évaluation est prévue tous les trois ans, pourriez-vous d'ores et déjà dresser un bilan de ce projet? Le nombre de communes labellisées a-t-il augmenté? Les communes participantes rencontrent-elles des difficultés dans la concrétisation de ce projet? Obtiennent-elles des résultats encourageants? Est-ce que l'absence d'octroi de subventions aux communes dans le cadre de ce dispositif est un frein?

En 2015, à l'occasion de son 25^e anniversaire, le CLRE avait établi un plan d'action qui comportait 25 points concrets visant la sauvegarde de nos dialectes locaux. Des progrès ont-ils été accomplis en la matière depuis cette date?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, la diversité constitue une valeur universelle. Dans les grands plaidoyers en faveur de la diversité – des espèces, des genres, des cultures... – les langues sont trop souvent oubliées. Elles sont pourtant garantes de la diversité des savoirs et des apports culturels et définissent au plus profond les individus. L'écologiste que je suis ne peut y être indifférente.

Comme pour les autres instances d'avis du secteur culturel, la présentation publique du bilan des activités du CLRE pour l'année N intervient l'année N+1. Elle est traditionnellement organisée dans le courant du deuxième quadrimestre. Le bilan est mis en ligne dans les jours qui suivent sa présentation publique. La date de présentation du bilan 2019 n'a pas encore été fixée. Elle le sera en tenant compte des impératifs liés à l'installation des nouvelles instances prévues par le décret sur la nouvelle gouvernance culturelle.

En ce qui concerne les budgets, une forte réduction a effectivement touché tous les secteurs culturels en 2013. Le budget dévolu aux langues régionales notamment n'a pas été épargné. Il est ainsi passé de 161 000 euros à 138 000 euros entre 2012 et 2013. En 2020, il remonte à

146 000 euros. En raison de son caractère particulièrement modeste, ce budget sert, en effet, essentiellement à soutenir des publications.

Vous m'interrogez sur le projet «Ma commune dit oui aux langues régionales». Depuis sa création en 2018, ce projet recueille un bel enthousiasme avec de nouvelles adhésions chaque année. Treize communes sont actuellement labellisées: Attert, Blegny, Brunehaut, Charleroi, Durbuy, Gerpennes, Gesves, Herstal, Huy, Liège, Malmedy, Namur et Sivry-Rance. Si l'on rapporte le nombre total d'habitants de ces communes, soit près d'un demi-million d'habitants, au nombre total de personnes habitant la Wallonie – 3 610 089 au 1^{er} janvier 2017 –, on constate qu'un Wallon sur six est potentiellement touché par cette opération. Cela peut nous donner une idée de son impact.

Quatre nouvelles communes ont, en outre, introduit une demande de labellisation: Esneux, Bièvres, Mons et, tout récemment, Ramillies. Les trois premières ont déjà reçu un avis favorable délivré par le comité de labellisation. D'autres finalisent, pour le moment, leur demande. Avec les bourgmestres concernés, je signerai les conventions de labellisation en mai prochain. Dans le cadre de la Fête aux langues de Wallonie, la cérémonie se déroulera au Bois du Cazier. J'y invite d'ailleurs l'ensemble des membres de notre commission. Dans le cadre de ce projet, certaines actions communales sont exemplaires par leur originalité, leur efficacité ou leur visibilité dans l'espace public. J'en retiens quelques exemples issus des quatre catégories d'actions visées par les conventions.

Dans la catégorie «communication», des cartons d'invitation bilingues et des insertions de proverbes ou de spots wallons dans les signatures électroniques des bourgmestres et échevins ont été réalisés. Dans la catégorie «culture», nous relevons l'organisation de salons de réminiscences en wallon dans diverses maisons de repos, d'un concours de «Menteur» et d'un cabaret intergénérationnel en wallon. Dans la catégorie «enseignement-transmission», nous avons enregistré la création d'un cours du soir de luxembourgeois, la réécriture d'un album picard par des élèves de l'enseignement primaire, la création de jeux de société en wallon lors de stages d'enfants et l'écriture d'une pièce de théâtre en espagnol et wallon-picard dans le cadre d'un échange Erasmus. Dans la catégorie «signalétique», tourisme et vie économique, des panneaux historiques bilingues, des panneaux routiers et des plaques toponymiques bilingues, des plaques reprenant des citations wallonnes sur les murs des commerces ont été installés, un étiquetage bilingue de produits locaux a été réalisé et des croisières fluviales en langues régionales ou des visites contées bilingues ont été organisées. Il me semblait intéressant de vous faire part des types d'initiatives imaginées et réalisées dans ce cadre.

Cependant, les communes signalent également certaines difficultés, par exemple le nombre restreint de locuteurs ressources, l'âge de ces personnes, le manque de personnel administratif qualifié pour exercer le suivi requis et le manque d'informations à propos du matériel scientifique, littéraire ou pédagogique disponible. Concernant ce dernier point, un marché public relatif à la mise à disposition de ressources et d'outils en fonction de l'ère géolinguistique considérée est en cours d'élaboration. En 2015, le CLRE ne comptait qu'un seul équivalent temps plein. Depuis 2019, il en compte deux. Par ailleurs, parmi les 25 points du plan d'action 2015 du CLRE, plusieurs d'entre elles sont en voie de réalisation. Parmi elles, je peux vous citer le prix de la première œuvre lancé en 2016, l'enquête sur la présence des langues régionales endogènes en milieu scolaire et parascolaire, le travail linguistique nécessaire à la mise en route d'une circulaire recommandant l'emploi des langues régionales sur les panneaux routiers et les appels à projets réalisés relatifs à la production de ressources et d'activités pédagogiques autour d'albums jeunesse.

Mme Sabine Roberty (PS). – Vos réponses étaient particulièrement précises. Je me réjouis de vous entendre évoquer la diversité de langues endogènes qui existent sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de projets qui sont menés dans ce domaine.

Il est dommage qu'il ne subsiste que peu de personnes-ressources, souvent très âgées. J'y vois un souci pour la préservation de ce patrimoine linguistique. Je reviendrai vers vous sur la question des langues endogènes après la publication du prochain rapport du CLRE.

1.29 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Application des recommandations des instances d'avis»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Le 28 janvier dernier, un article du journal «*Le Soir*» nous apprenait que le président du Conseil de l'art dramatique (CAD), lors de la présentation de son rapport d'activités 2018, s'interrogeait sur le suivi des avis du CAD, qui est chargé de conseiller la ministre de la Culture sur les subventions à accorder dans le secteur de l'art dramatique. Il est même allé plus loin en déplorant «la confusion organisée entre les réalités des avis du Conseil de l'art dramatique (non communiqués et non publics) et les décisions de la ministre». Il n'y aurait ainsi pas eu de traduction budgétaire d'une bonne partie des avis de cette instance.

Madame la Ministre, à l'heure actuelle, comment sont traités les avis en provenance des

instances d'avis? Si un ministre ne veut suivre aucune recommandation des instances d'avis, qu'est-ce qui l'en empêche? Pensez-vous que le système doit être amélioré? Si oui, comment? Enfin, comment prévoyez-vous d'améliorer la transparence autour des instances d'avis?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Comme vous le savez sans doute, Madame la Députée, les instances d'avis sont régies par le nouveau décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle, qui devrait modifier le paysage de ces différentes commissions, en organisant le travail autrement et en appliquant des règles a priori plus transparentes. Son application est en cours de concrétisation, mais celle-ci pose plusieurs difficultés. Je vous renvoie à cet égard aux différentes réponses que j'ai déjà apportées sur le sujet.

Concernant la considération des avis actuellement émis par les instances d'avis, je ne parlerai que de ma propre pratique. Vous le soulignez à propos, les avis émis ne sont que des avis et n'ont aucune force contraignante. En fonction des secteurs, ceux-ci sont précédés, complétés, éclairés par un avis des services du gouvernement. Il s'agit du service fonctionnel, celui qui gère la matière, et/ou du service d'inspection, qui est le service transversal de l'administration. Concernant le service d'inspection, sachez que sa mission ne s'applique pas à tous les secteurs. Par exemple, l'inspection de la Culture ne rend pas d'avis sur les dossiers en arts de la scène.

La ligne de conduite que je me suis fixée est de suivre les avis remis, tant par les instances que par les services du gouvernement. Quand les avis convergent, la décision est simple. Quand les avis divergent, il est évidemment nécessaire d'arbitrer. C'est notre rôle en tant que membres du gouvernement. Soyez convaincue, Madame la Députée, que l'arbitrage se fera systématiquement sur le contenu du projet culturel dans le respect de l'autonomie associative des opérateurs.

Le travail en cours pour renouveler les instances d'avis est donc primordial. En effet, chaque personne siégeant dans ces instances est mandatée par le gouvernement pour accomplir sa mission. Il est donc impératif que nous puissions avoir confiance dans la manière dont ces instances sont composées. L'une des pistes que nous pourrions également explorer est la complémentarité entre les avis reçus: l'avis de l'instance, celui du service fonctionnel et celui de l'inspection.

Notre ligne de conduite vise à limiter ce que j'appellerai «le fait de la princesse» (puisque le ministre est une ministre!) et à nous positionner en arbitre, le plus impartial possible, lorsque les avis sont divergents. Cela reste l'une de nos prérogatives.

Concernant les arts de la scène, des décisions passées ont fait couler beaucoup d'encre, notamment parce que dans un second temps, le contexte budgétaire a pesé sur les décisions rendues par les instances. Pour éviter que cela ne se reproduise, nous veillons à communiquer un contexte budgétaire clair et connu avant l'élaboration des avis par les instances. De même, nous accompagnerons la mise en route de ces instances renouvelées afin d'établir une méthode de travail commune, partagée et transparente.

Mme Amandine Pavet (PTB). – En effet, cela représente beaucoup de travail et de réunions pour beaucoup de monde. Il y a 36 instances d'avis composées de 389 membres. Par conséquent, les réunions se comptent par centaines. Ce que je m'efforce de faire, c'est de souligner que le cadre qui structure la prise en charge de ces avis en provenance des instances d'avis devrait être d'une certaine manière contraignant et que la ministre devrait en prendre acte à un moment donné.

Il y a fort à faire pour que les avis soient entendus et appliqués au mieux. C'est une question de transparence et de démocratie qui me tient particulièrement à cœur. Je ne manquerai pas d'y revenir et de suivre l'évolution du travail du gouvernement sur cette question.

1.30 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plateforme de coordination de prêt interbibliothèques Samarcande»

1.31 Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Lecture publique, Samarcande et prêts d'œuvres audiovisuelles»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, le prêt interbibliothèques est amené à se développer de manière exponentielle à la suite de la reprise des prêts de médias PointCulture par les réseaux des bibliothèques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme vous nous l'avez annoncé lors de la dernière réunion de notre commission. La plateforme Samarcande coordonne le prêt interbibliothèques dont plus de 500 bibliothèques publiques dépendent. Celle-ci organise les bibliothèques et leur catalogue informatique en six grands collectifs gérés par des opérateurs d'appui: les cinq provinces francophones et Bruxelles.

Cependant, nous constatons d'importants problèmes de récolte et d'échange de données entre les catalogues centraux et la plateforme Samarcande. Par exemple, des livres enlevés de la collection depuis plus de six mois sont commandés par celle-ci alors qu'ils ne sont plus disponibles depuis longtemps. En fait, cette plateforme ne bénéficiant plus d'une maintenance régulière souffre de ce fait de failles de sécurité et de manque d'entretien de ses logiciels.

Seuls cette plateforme et son état font l'objet de ma question, tous les autres services de logistique des prêts interbibliothèques étant en amélioration. Or Samarcande est l'outil principal du prêt interbibliothèques. Des mesures sont-elles prévues pour aider au mieux, vers la transition annoncée en septembre 2020, les bibliothèques en attente de reconnaissance, ou de renouvellement de celle-ci, et n'ayant pas intégré la charge supplémentaire liée à la prise en charge des collections PointCulture? Prévoyez-vous de continuer à faire utiliser cette plateforme un peu déficiente par les réseaux de bibliothèques publiques dans son état actuel? La fusion des services de prêt entre PointCulture et les bibliothèques bénéficie-t-elle d'une infrastructure informatique nécessaire et suffisante pour mener à bien et efficacement leur gestion? Des mesures de développement informatique sont-elles prévues afin de faciliter l'intégration des collections PointCulture dans le catalogue centralisé des bibliothèques publiques?

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Madame la Ministre, il y a quelques jours, deux articles de presse ont mis en lumière une thématique qui nous tient particulièrement à cœur, notamment parce qu'elle est au cœur du renforcement de l'effectivité des droits culturels: la lecture publique. Le premier article de presse revient notamment sur l'enjeu du subventionnement de la lecture publique, un des trois secteurs inscrits par l'administration dans l'action territoriale. Par voie de presse, l'Association des professionnels des bibliothèques francophones de Belgique (APBFB), une des organisations représentatives de la lecture publique en Fédération Wallonie-Bruxelles, rappelle les défis, notamment budgétaires, auxquels sont confrontées les bibliothèques. À ce sujet, les questions posées précédemment dans cette même réunion de commission ainsi que les réponses apportées me semblent donner toutes les réponses à ces interrogations. Vous nous disiez en effet qu'il était plus que temps de prendre soin de ce secteur essentiel au déploiement des droits culturels et à l'épanouissement de tout être humain.

Toutefois, je m'inquiète d'une possible compétition entre les acteurs socioculturels. La volonté, pourtant partagée, de ces secteurs a toujours été d'avancer ensemble et de s'épauler. Il importe que nous mettions tout en œuvre pour assurer l'entente et la transversalité des actions. Au regard des enjeux sociétaux, nous devons entendre l'inquiétude des secteurs et renforcer une vision commune qui

consiste à décloisonner les acteurs poursuivant les mêmes objectifs, à renforcer l'effectivité des droits culturels sans concurrence et avec complémentarité.

Votre cabinet a rencontré l'APBFB. Que ressort-il de cette rencontre? Quelle est votre vision politique sur le renforcement des droits culturels si importants à nos yeux, notamment par l'action territoriale en Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous pu rencontrer d'autres acteurs de la lecture publique, telle que la Fédération interdiocésaine des bibliothécaires et bibliothèques catholiques (FIBBC)?

Le second volet de ma question, relatif au deuxième article de presse, concerne la plateforme Samarcande et les difficultés déjà relayées et particulièrement bien présentées par M. Fontaine. Je m'étonne effectivement des informations rapportées, au vu de l'importance de ce dossier pour le secteur, alors que, dès votre entrée en fonction, vous avez pris en charge le dossier PointCulture de manière particulièrement proactive et énergique. Confirmez-vous ces dysfonctionnements? Si oui, des mesures vont-elles être prises?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Messieurs les Députés, les bibliothèques, les centres culturels, les centres d'expression et de créativité et les pratiques artistiques en amateur partagent une connexion forte avec leurs territoires d'implantation. Par leur travail quotidien mené au contact de nombreux usagers, ils rendent effectif l'exercice des droits culturels sur leurs territoires. La déclaration de politique communautaire prévoit de renforcer leur action. Notre volonté est bien là. Comme vous le savez, nous avons prévu 5 millions d'euros dédiés à ce renforcement au budget 2020. Nous devons donc, pour l'ajustement qui aura lieu dans quelques mois, trouver une ligne claire pour les renforcer conjointement, et non pas l'un au détriment de l'autre. C'est ce à quoi mon cabinet travaille pour le moment.

Sur le terrain, ces opérateurs travaillent déjà ensemble. Une discussion est en cours avec les associations fédératives, entre autres. Nous avons déjà rencontré l'Association des centres culturels, le Réseau des professionnels en centres culturels et Incidences. Pour des raisons qui lui sont propres, il n'a été possible de rencontrer l'APBFB que la semaine dernière. La FIBBC ne nous a pas encore sollicités, mais nous sommes évidemment disponibles pour une rencontre.

Nous avons trois priorités pour les mois à venir pour le secteur de la lecture publique: tout d'abord, le déblocage des dossiers gelés depuis 2015; ensuite, le refinancement du secteur; et, enfin, l'assouplissement de certaines règles légales visant à faciliter le travail des opérateurs de terrain.

J'en viens à vos questions plus précises sur Samarcande et PointCulture. Il m'est rapidement

apparu évident que l'une des solutions à la suppression des PointCulture mobiles était une connexion avec les réseaux de lecture publique. Il faut évidemment l'organiser, c'est ce à quoi ce sont attelés l'administration et PointCulture depuis plusieurs mois.

La difficulté principale de ce projet réside dans le coût de location et la perception de ce coût. En effet, à titre d'exemple, si je me rends dans la bibliothèque d'Arlon et que l'ouvrage que je souhaite se trouve à Ath, je l'emprunterai aux conditions de la bibliothèque d'Arlon, où l'ouvrage sera réceptionné. En revanche, s'il s'agit d'un média géré par PointCulture, les conditions tarifaires sont fixées par PointCulture et peuvent être différentes de celles des bibliothèques. Le réseau de lecture publique ne souhaite pas devoir ajouter aux manipulations liées au prêt des transactions financières. Une réflexion est en cours pour contourner cet écueil, probablement par un paiement en ligne réalisé au moment de la commande du média. Les solutions sont encore à l'étude.

Nous ne négligeons pas non plus la gestion humaine qui découle de cette nouvelle organisation. Il s'agit d'accueillir les usagers, d'encoder les ouvrages, les envoyer dans le réseau, les transporter, les réceptionner avant de les donner, *in fine*, aux emprunteurs. De même, faire vivre une collection média réclame des compétences spécifiques. À Mons, je rencontrais la semaine dernière les personnes en charge de la bibliothèque qui m'ont présenté leur espace «médiathèque et EPN». Des exemples existent. Inspirons-nous-en!

Nous ne pensons pas que l'arrivée des médias dans le réseau des prêts interbibliothèques fera exploser le prêt comme certains l'imaginent. L'administration table pour le moment sur un doublement, mais l'articulation entre les aspects technique et humain devra être envisagée. À cet effet, les opérateurs d'appui du réseau de lecture publique seront rencontrés afin de mieux comprendre les besoins et élaborer des solutions concertées.

J'en viens à présent à Samarcande et je vais commencer par préciser d'emblée comment fonctionne ce logiciel. Ce n'est pas à proprement parler un logiciel de gestion de collections; il permet d'organiser le prêt interbibliothèques. Les collections sont gérées par les catalogues des opérateurs d'appui – les provinces et Bruxelles. Samarcande contient donc le résultat de l'encodage de ces différents catalogues, après «moissonnage». Le catalogue PointCulture est donc un des catalogues qui alimenterait Samarcande, au même titre que les autres. Il n'est donc aucunement question de fusion: le catalogue de PointCulture existera bien indépendamment de Samarcande, le réseau des PointCulture continuant à exister.

Samarcande existe depuis 2011 et a pour mérite d'avoir mis en réseau les différents opérateurs, d'avoir créé une cohésion et un service global à l'utilisateur. Comme tout outil, il est évidemment perfectible. Si l'article que vous mentionnez décrit un outil en déliquescence totale, ce jugement est néanmoins à relativiser. L'administration reconnaît que depuis deux ans, Samarcande connaît des pannes régulières. Et même si elles ne sont jamais longues, elles sont toujours ennuyeuses.

Pour avoir été proche de bibliothécaires durant ma vie d'échevin de la Lecture publique, je sais que lorsque le logiciel tombe en panne un samedi, c'est une catastrophe. Cette situation s'explique notamment par le départ à la retraite d'un des concepteurs du logiciel, mais aussi par les rachats successifs de la société bénéficiaire du marché. Ceci étant, les problèmes sont identifiés. L'administration a mis en place des solutions afin que Samarcande soit à nouveau pleinement opérationnel. Elle indique qu'une phase test visant à faire migrer l'outil vers un environnement plus stable et de plus grande capacité devrait avoir lieu ce mois-ci, pour une migration complète en mars de cette année. Ceci devrait résoudre une bonne partie des problèmes.

L'administration aimerait ensuite revoir entièrement le système afin de lui assurer une stabilité encore meilleure et une ergonomie plus conforme aux standards actuels. Au vu du renforcement du caractère stratégique de Samarcande dans la perspective de l'élargissement du prêt interbibliothèques aux collections de PointCulture, c'est évidemment un dossier auquel je serai particulièrement attentive.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, je vois que nos questions correspondent à vos préoccupations. Vous avez pu constater que Samarcande a des problèmes. Les services ad hoc vont s'en occuper. La phase de test était prévue pour février et est donc en cours. La communication complète est prévue pour mars. Nous ferons donc le point en avril. J'ai moi-même été échevin de la Lecture publique. Les bibliothécaires s'arrachaient effectivement les cheveux le samedi quand Samarcande était en panne

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Je souhaiterais soulever deux éléments de votre réponse, Madame la Ministre. Tout d'abord, vous avez rappelé et confirmé votre vision sur la manière de renforcer les droits culturels au niveau local par l'ensemble des structures, et donc par un travail transversal et complémentaire en mutualisant les moyens. Cela est fondamental et doit être au centre du projet politique. Je suis heureux de vous entendre le confirmer.

Ensuite, je vous remercie d'avoir donné quelques précisions sur les enjeux techniques de ce dossier. Vous avez pu me rassurer sur cet aspect. Nous ferons le point dans les prochaines semaines, peut-être au travers d'une question qui

sera amenée conjointement. À tout le moins, M. Fontaine, moi-même et vous, nous resterons attentifs à cette question. Je n'ai pas été échevin de la Lecture publique comme vous, mais j'ai néanmoins eu l'occasion de travailler dans une maison de jeunes qui avait une bibliothèque, et donc, je connais également l'outil et les difficultés rencontrées par ses utilisateurs.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Par ailleurs, le Hainaut travaille sur un logiciel mutualisé pour l'ensemble des bibliothèques hennuyères, pas pour concurrencer Samarcande, mais bien pour gérer les bibliothèques. Cela me semble être un projet intéressant.

1.32 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Organisation des rencontres du théâtre jeune public à Huy»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – La Fédération Wallonie-Bruxelles peut se réjouir de compter parmi ses créateurs de très nombreux talents dans le domaine du théâtre jeune public. Pour Ecolo, le théâtre jeune public représente un secteur incontournable dans la politique culturelle, car il participe à l'essor de nos plus jeunes talents. Malheureusement, de nombreuses craintes pèsent sur l'organisation des Rencontres théâtre jeune public (RTJP) en 2020 depuis que la province de Liège a annoncé ne plus vouloir assumer seule leur organisation.

Les RTJP sont organisées chaque année à Huy et sont essentielles pour le développement du théâtre jeune public en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles constituent une vitrine non négligeable pour bon nombre de programmeurs belges et étrangers. Elles participent également pleinement à la vie culturelle des bassins mosan et hutois.

Madame la Ministre, mon collègue Matteo Segers vous avait interrogée le 18 novembre 2019 à ce sujet. Vous aviez annoncé votre volonté d'organiser une rencontre avec la province de Liège dans les plus brefs délais afin d'évaluer la situation. Vous aviez également annoncé vouloir entamer une concertation avec les autres provinces et les acteurs du théâtre jeune public en vue de dégager une solution pérenne pour les années à venir.

Avez-vous eu l'occasion de vous entretenir avec vos interlocuteurs de la province de Liège? Dans l'affirmative, quelles sont les conclusions de cette discussion? La concertation avec l'ensemble des provinces a-t-elle été entamée? Pouvez-vous communiquer le calendrier de cette concertation et les solutions envisagées? La volonté de maintenir les RTJP à Huy est-elle bien à l'ordre du jour?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Les RTJP de Huy sont une priorité pour moi, car l'événement cristallise de nombreux engagements du gouvernement en matière de diffusion culturelle, de mise en œuvre des droits culturels et de développement du théâtre jeune public. En favorisant l'accès à la culture pour les enfants, nous arriverons à construire une société plus juste et plus démocratique. Il est donc primordial de préserver et de développer des outils comme les RTJP.

Mon cabinet a entamé un important processus de concertation. Le 28 novembre, il a rencontré les interlocuteurs de la province de Liège. Cette rencontre a permis de mettre en lumière les différentes difficultés auxquelles ces derniers sont confrontés et de prendre connaissance des discussions qui s'étaient déjà tenues au préalable avec le Service de la diffusion des arts de la scène et les autres provinces. En 2019, la Fédération Wallonie-Bruxelles a exceptionnellement augmenté son soutien financier à l'organisation des RTJP: il est passé de 5 000 euros à 20 000 euros. Je me suis engagée auprès de la province de Liège à maintenir ce soutien exceptionnel pour l'édition 2020, en échange de quoi la province s'est engagée à organiser, cette année encore, les RTJP dans les conditions habituelles. C'est la première conclusion de la rencontre du mois de novembre.

Le 6 décembre, mon cabinet a rencontré la Chambre des théâtres pour l'enfance et la jeunesse et l'Association des programmateurs professionnels (Asspropro) pour faire le point sur les différentes difficultés liées aux RTJP et sur les solutions pouvant être dégagées pour assurer l'avenir de l'événement au-delà de l'édition 2020. Depuis, ces deux fédérations ont mené des réflexions en interne sur les axes pointés lors de cette réunion; d'autres échanges auront lieu pour discuter des différentes propositions qu'elles feront.

Le 28 janvier, mon cabinet a rencontré le cabinet du ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale Rudi Vervoort, chargé de la Culture au sein du collège de la Commission communautaire française (COCOF), pour aborder la question de la pérennisation des RTJP.

Le 29 janvier, mon cabinet a rencontré les directeurs et directrices des services provinciaux de la culture au siège de l'Association des provinces wallonnes. Lors de cette première prise de contact, aucune solution n'a encore été proposée. Cette réunion a toutefois permis de préparer ma prochaine rencontre du 14 février avec les députés provinciaux en charge de la Culture. Les RTJP de Huy figureront à l'ordre du jour de ces entrevues.

Au-delà de l'importance des RTJP pour le secteur du théâtre jeune public, les provinces et la COCOF ont reconnu la plus-value de l'événement

pour les lieux de diffusion et les écoles situés sur leurs territoires. Les RTJP jouent notamment un rôle essentiel dans les programmes «Spectacle à l'école» et «Art et Vie». Mon souhait est que chacun des interlocuteurs puisse s'emparer du problème et soumettre des propositions. Les travaux en cours me laissent penser que nous allons dans le bon sens.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Je me réjouis d'entendre que le maintien est RTJP de Huy est une de vos priorités. Les bienfaits du théâtre jeune public et de ce type d'événement sont nombreux. Force est de constater que vous avez pris les choses en mains: je suis impressionné par le nombre de réunions organisées. Je suis aussi heureux d'apprendre que les RTJP sont maintenues pour l'année 2020, grâce notamment au soutien renouvelé de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je vous fais pleinement confiance pour la poursuite de la concertation. Je ne manquerai pas de revenir sur le sujet dans les prochaines années.

Je tiens à souligner que les RTJP sont un événement majeur pour le bassin culturel hutois. La pauvreté ne cesse de croître dans la région et les conséquences économiques de la future fermeture de la centrale nucléaire de Tihange risquent d'accentuer la tendance. Par conséquent, la culture permettra à Huy et ses environs de continuer à exister entre les deux grands pôles culturels que sont Liège et Namur. Un événement tel que les RTJP apporte une plus-value et un bol d'air à la région hutoise. Je vous encourage à poursuivre le travail en vue de pérenniser l'événement.

1.33 *Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Souffrance des travailleurs dans le secteur culturel»*

Mme Amandine Pavet (PTB). – Dans la revue trimestrielle «Nouvelles de Danse», publiée à l'automne 2019, un dossier très intéressant se penche sur le bien-être au travail dans le secteur culturel. Ou plutôt, sur son absence! Le titre est révélateur: «Travail culturel: le constat d'une souffrance».

Cet article met en lumière les résultats d'une étude française récente intitulée «La gestion des ressources humaines dans le secteur culturel. Analyse, témoignages et solutions». Selon cette étude, «la fragilité et le repositionnement des financements publics ont eu pour conséquence, depuis plusieurs années, la montée d'un emploi instable et flexible. On assiste ainsi à la progression des contrats courts (contrat à durée déterminée, intermittence), au retrait des contrats à durée indéterminée (CDI), ce à quoi il faut ajouter une flexibilité de plus en plus grande (temps annuali-

sés, de très nombreux employés n'ont pas les mêmes horaires d'une semaine à l'autre et beaucoup travaillent en horaire de soirée)».

Il s'agit d'un environnement professionnel qui «se caractérise par des horaires importants, un effondrement ou un affaiblissement des frontières entre le travail et les loisirs, des rémunérations faibles et de profondes expériences d'insécurité et d'anxiété quant au fait de trouver du travail».

Cette étude constate également que le «peu de place faite à la représentation collective, au dialogue social ou à la justice interne, et par le peu de suivi des tutelles, le système engendre de fait des risques de souffrance importants».

Bien qu'elle concerne le secteur culturel français, il est fort à parier que la situation n'est pas plus reluisante chez nous.

En Belgique, il existe par ailleurs une loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, qui vise notamment à prévenir les risques psychosociaux, définis comme «la probabilité qu'un ou plusieurs travailleur(s) subisse(nt) un dommage psychique qui peut également s'accompagner d'un dommage physique, suite à l'exposition à des composantes de l'organisation du travail, du contenu du travail, des conditions de travail, des conditions de vie au travail et des relations interpersonnelles au travail, sur lesquelles l'employeur a un impact et qui comportent objectivement un danger.»

A-t-on l'assurance que cette loi sur le bien-être au travail est respectée dans le secteur culturel? Allez-vous commander une étude pour faire un état des lieux des conditions de travail dans le secteur culturel belge? Enfin, avez-vous déjà pris contact avec les interlocuteurs sociaux à ce sujet? Dans la négative, comptez-vous le faire? Si oui, quand comptez-vous le faire?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, la loi à laquelle vous faites référence est une loi fédérale. Sans me dédouaner d'une quelconque obligation vis-à-vis du secteur culturel, ne serait-ce que morale, la responsabilité première relève des employeurs, c'est-à-dire des conseils d'administration et des directions en place.

En effet, la majorité des opérateurs sont des opérateurs de nature privée, de type ASBL, et doivent donc respecter les règles applicables à tout employeur. Les services du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à savoir l'Inspection de la culture et/ou les services fonctionnels n'ont donc aucun mandat pour investiguer la mise en œuvre de ces réglementations. Tout au plus peuvent-ils conscientiser les employeurs (les conseils d'administration et les comités de direction) par rapport à ces obligations, sans que cet avis ne soit contraignant.

Au niveau de la Fédération, outre le fait de doter les employeurs de moyens décents pour rémunérer leurs équipes, dans la mesure de nos possibilités, nous pouvons mener un travail de conscientisation par rapport à ces enjeux de bien-être au travail.

Plutôt que de commander une étude sur le sujet, il me semble primordial d'être à l'écoute des constats posés par les secteurs, par exemple par Contredanse que vous évoquez. Ces acteurs pointent différentes difficultés que nous pourrions intégrer à notre niveau de réflexion, notamment en encadrant les recrutements des directions, mais aussi en accompagnant les employeurs dans l'accomplissement de leur mission.

Sachez que, concernant le secteur des arts de la scène, une réflexion est en cours à propos des postes de direction et des droits et devoirs inhérents à ce type de fonction. Les secteurs accompagnés par l'Inspection bénéficient déjà de conseils et d'accompagnements en matière de gestion de ressources humaines, sans que cela ne soit une obligation. Il est vrai que la vie quotidienne des associations est impactée par une série de législations différentes. Il n'est pas toujours simple de faire le tri ni d'appliquer correctement ces différentes normes.

Les fédérations sectorielles peuvent évidemment accompagner leurs membres. Cet accompagnement pourrait également être renforcé par les services du gouvernement, mais cela passerait nécessairement par une réflexion autour des missions assumées par l'administration.

Comme vous le voyez, les pistes sont nombreuses, à savoir renforcer les moyens des opérateurs, encadrer le recrutement des directions et renforcer l'accompagnement en matière de gestion des ressources humaines (GRH), par l'intermédiaire du Guichet des Arts par exemple.

Mon cabinet explore ces pistes avec cet objectif qui nous guide et qui est inscrit dans la DPC: «assurer aux professionnels de la création (artistes et techniciens) les conditions de vivre dignement».

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, sans vous dédouaner, vous rappelez l'existence d'une compétence fédérale et vous évoquez différentes pistes de réflexion.

Je pense qu'au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au travers des subsides qu'elle octroie à diverses organisations et ASBL, nous pouvons également donner des orientations sur la gestion des ressources humaines.

L'article cité évoque également quelques pistes de solution intéressantes, comme instaurer l'obligation de former les managers en portant une attention toute particulière à une démarche «qualité de vie au travail», ou encore encourager la formation des instances de gouvernance.

Je pense que le sujet est à creuser et que les interlocuteurs sociaux sont les mieux placés pour nourrir les réflexions. En effet, ils sont en première ligne lorsqu'il s'agit de recueillir le mal-être d'un bon nombre de travailleurs du secteur culturel qui sont en souffrance (burnout, harcèlement, stress...).

J'espère, Madame la Ministre, que vous pourrez rencontrer ces partenaires sociaux et les entendre sur cette thématique afin de dégager des pistes concrètes.

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé,

de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, de M. Charles Gardier, intitulée «Diffusion artistique au sein des centres culturels», et de M. Benoît Dispa, intitulée «Accompagnement des artistes et créateurs en Fédération Wallonie-Bruxelles», sont retirées.

Les questions orales de Mme Isabelle Emmerly à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulées «Tournages audiovisuels durables» et «Valorisation du secteur de la danse en Fédération Wallonie-Bruxelles», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 18h30.*

VERSION PROVISoire